



# **PARTIE 1** Le territoire du SAGE et ses paysages

- Chapitre 1** Une présentation générale du territoire
- Chapitre 2** Les paysages
- Chapitre 3** L'eau dans l'urbain et le cadre de vie, évocation et lisibilité



## Chapitre 1 Une présentation générale du territoire

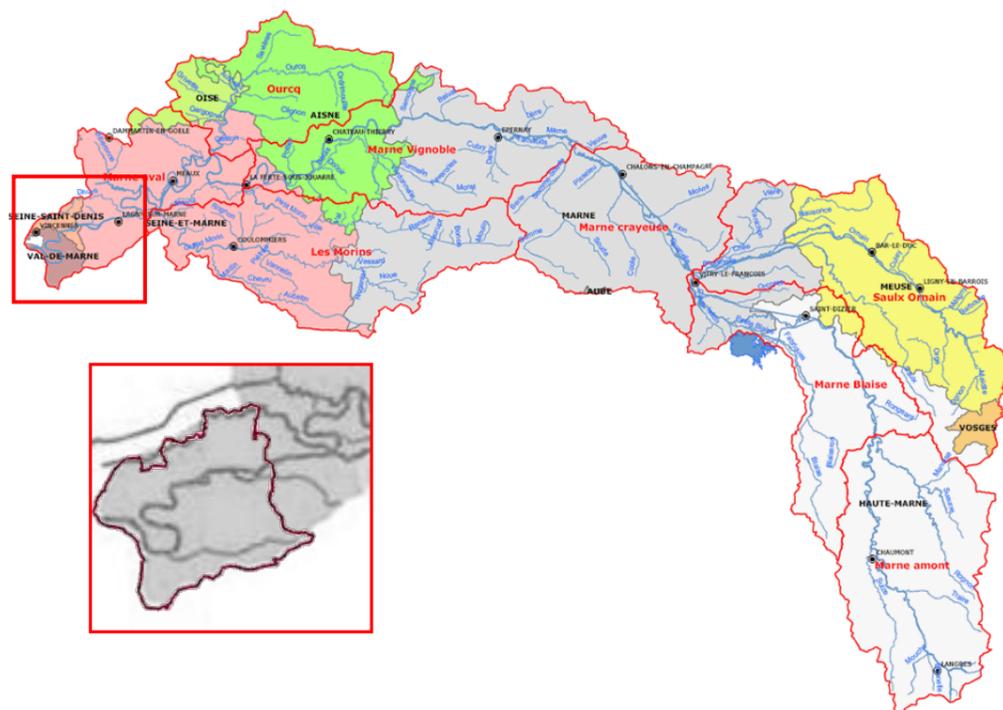
- 1 La description des masses d'eau
- 2 La situation administrative
- 3 Le climat
- 4 La topographie
- 5 La géologie





# 1 La description des masses d'eau

Il s'agit là d'une présentation succincte des masses d'eau superficielles et souterraines faisant l'objet du SAGE. Pour plus de détails sur leurs caractéristiques physiques, se reporter au chapitre « Hydrographie et eaux souterraines ».

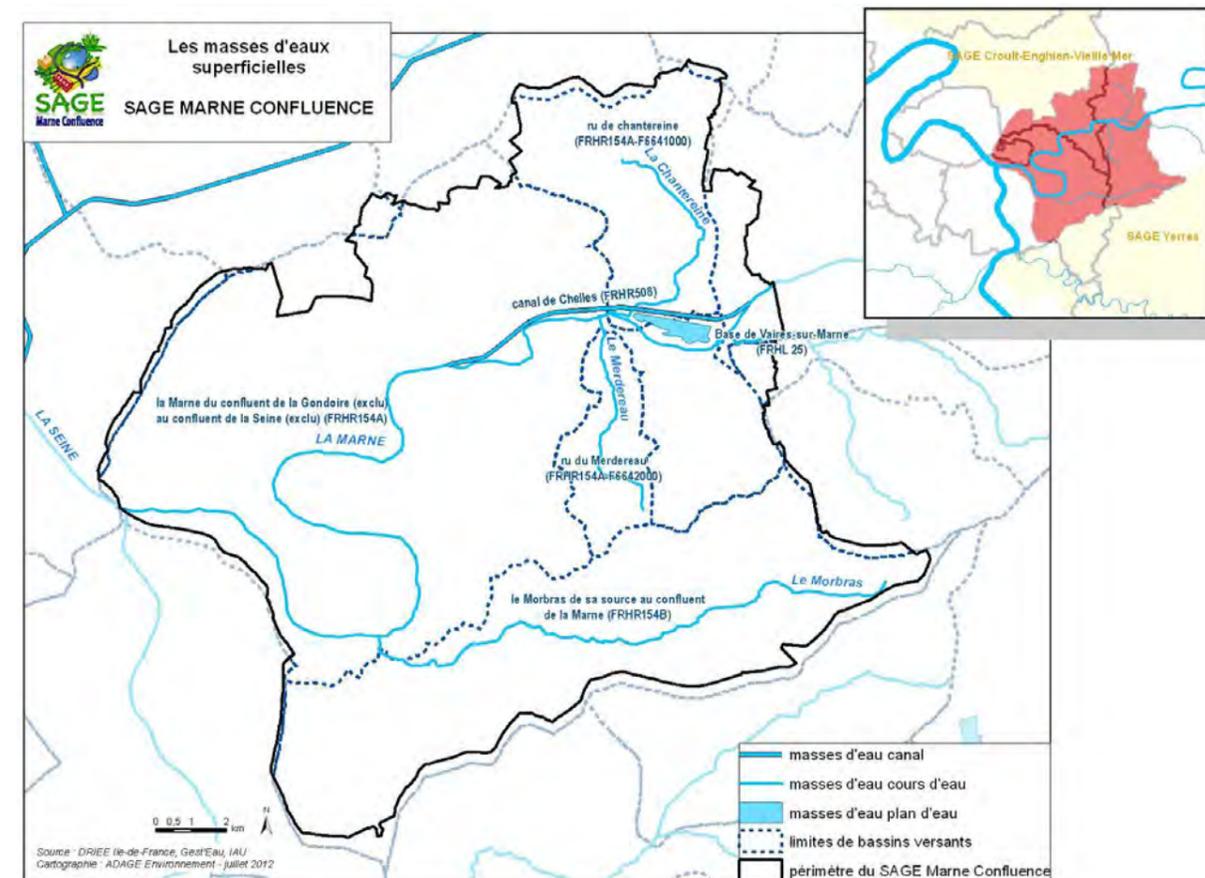


Bassin de la Marne et situation du territoire Marne Confluence (Source : AESN)

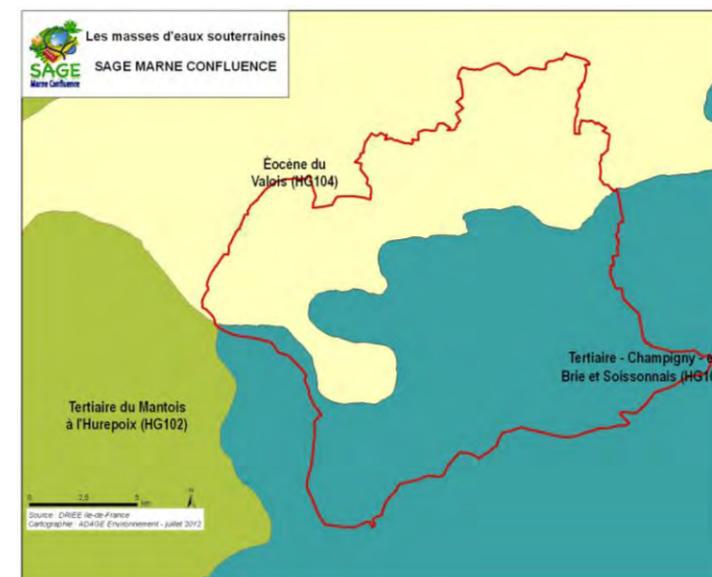
Le territoire du SAGE Marne Confluence est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie, à l'aval du bassin de la Marne. Il est limité à l'est et à l'ouest par les confluences avec la Gondoire et la Seine, au sud et au nord par les limites des bassins de l'Yerres et du Croult Vieille Mer.

Il est composé de :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
  - 2 masses d'eau « rivière » : la Marne (FRHR 154A) de la Gondoire à la Seine, et le Morbras (FRHR 154B),
  - 2 masses d'eau « petits cours d'eau » : le ru du Merdereau (FRHR154A-F6642000) et le ru de Chantereine (FRHR154A-F6641000),
  - 1 masse d'eau « canal » : le canal de Chelles (FRHR508),
  - 1 masse d'eau « plan d'eau » : la base de Vaires-sur-Marne (FRHL25).



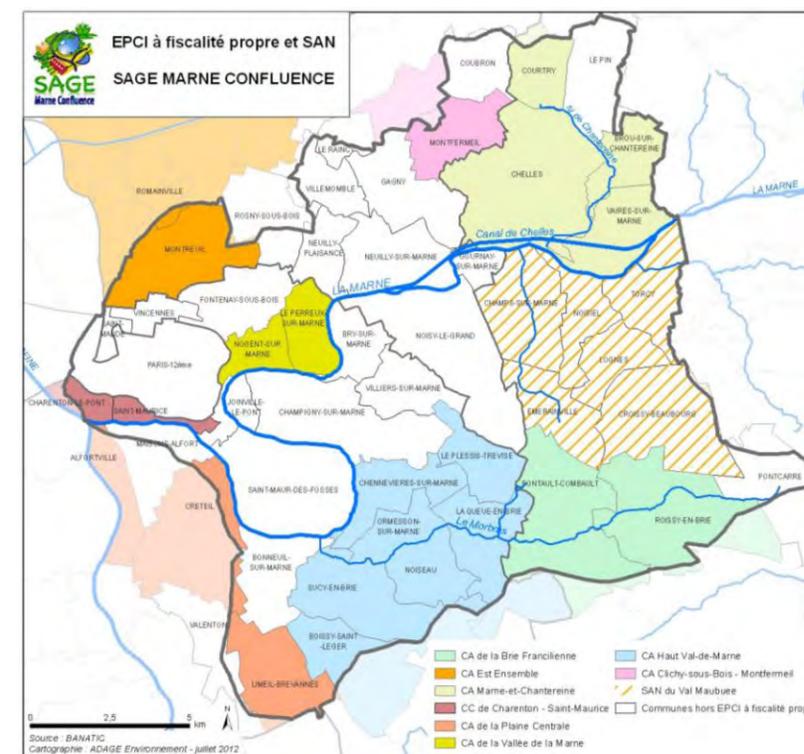
- Deux masses d'eau souterraines :
  - Eocène du Valois (HG104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et Picardie. Elle est limitée au sud par la Marne et au sud-ouest par la Seine.
  - Tertiaire - Champigny-en-Brie et Soissonnais (HG103), masse d'eau sédimentaire. Elle est présente au sud-est de Paris, dans l'interfluve entre la Marne au nord jusqu'à Épernay et la Seine au sud jusqu'à Moret-sur-Loing. Elle s'arrête à l'est par la côte Ile-de-France.



## 2 La situation administrative



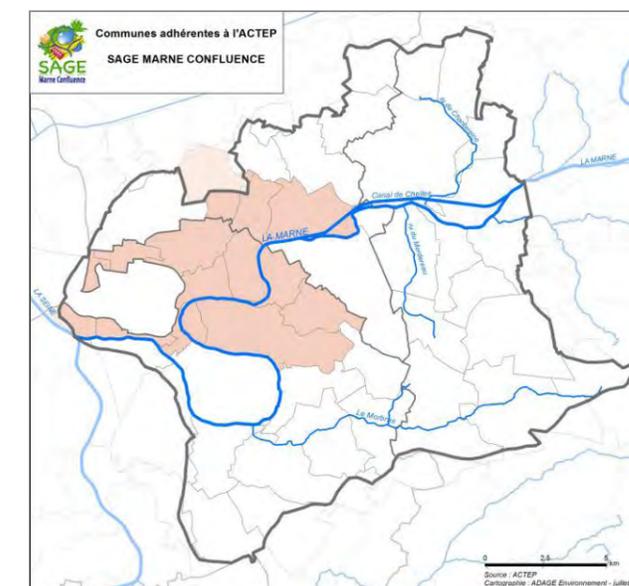
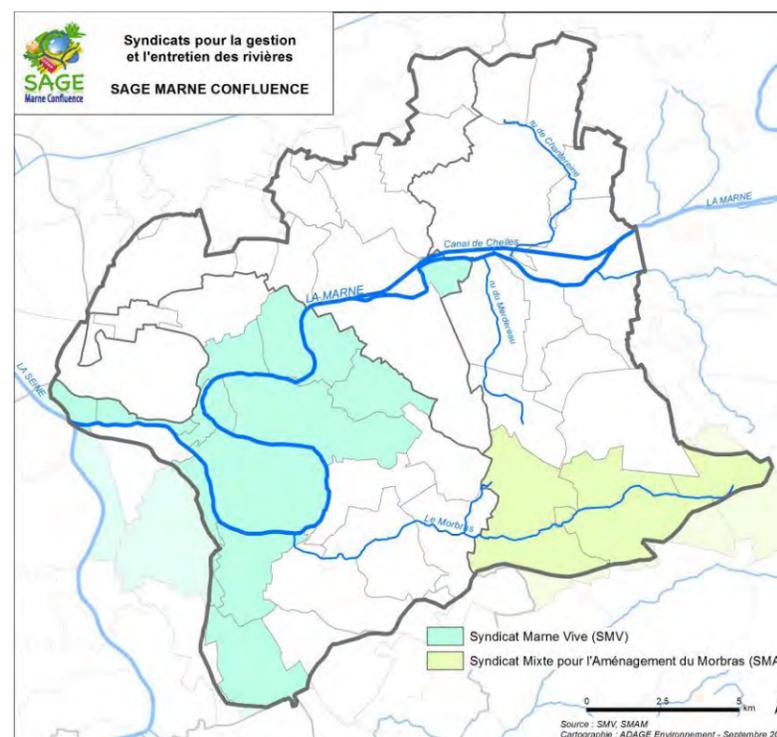
Le territoire du SAGE Marne Confluence s'inscrit dans la région Ile-de-France et recoupe 4 départements : Paris, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Il comprend en tout ou partie 52 communes (voir liste des communes en annexe), dont 1 pour Paris (Paris 12<sup>ème</sup>), 12 pour la Seine-Saint-Denis, 25 pour le Val-de-Marne et 14 pour la Seine-et-Marne.



Parmi ces 52 communes, certaines sont organisées en EPCI à fiscalité propre. Il en existe 8, dont 7 Communautés d'agglomération et 1 Communauté de communes. Il faut souligner la bonne couverture de la masse d'eau Morbras et la plus grande part de la Chantereine, alors que sur la Marne la couverture du bassin par des EPCI à fiscalité propre est très hétérogène. En outre, le territoire comprend aussi un Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN du Val Maubuée).

Enfin, les communes adhèrent à des syndicats à compétences spécifiques : syndicat d'assainissement et d'eau potable (voir cartes dans les parties de l'état initial présentant ces usages), syndicat pour l'entretien et la gestion des milieux naturels (Syndicat Marne Vive -SMV et Syndicat pour l'aménagement du Morbras -SMAM ex SIIAM).

Par ailleurs, 14 communes (soit 27%) des communes du SAGE sont adhérentes à l'Association des collectivités territoriales de l'est parisien, qui œuvre au renforcement de l'attractivité de l'Est parisien et au développement économique du territoire.



### 3 Le climat

Le territoire du SAGE Marne Confluence est soumis à un climat océanique dégradé, par sa situation en limite des influences océaniques et continentales. Cela se traduit par des températures modérées et des précipitations fréquentes mais peu intenses. Les vents dominants sont de secteur sud-ouest et nord-est soufflant avec des forces faibles ou modérées.

Les données climatiques présentées ci-dessous sont fournies par la station climatique de Saint-Maur-des-Fossés, commune incluse dans le territoire du SAGE, en aval du bassin (altitude + 50 m NGF). On considérera, à cette échelle, qu'elle est représentative du climat de l'ensemble du territoire, avec cependant deux réserves

- la première liée à la différence de densité urbaine entre l'amont et l'aval du territoire pouvant avoir des incidences sur les températures (îlots de chaleur à l'origine de température plus élevée à l'aval),
- la seconde par la topographie particulière de la ville de Saint-Maur, marquée par le bas du plateau de Champigny-sur-Marne à l'Est, le plateau de Gravelle à l'Ouest et la cuvette finale de la plaine de Créteil coupant les vents. Il en découle une position abritée tendant à renforcer les maxima estivaux comparée à la situation régionale (les maxima estivaux de l'Ile-de-France s'établissent souvent à Saint-Maur-des-Fossés). Ainsi, c'est à Saint-Maur qu'a été mesurée la température record pour toute l'Ile-de-France depuis plus d'un siècle lors de la canicule de 2003 (42,2°C le 6 août).

Les données utilisées portent sur une période de 30 ans (1971-2000). Elles ont été extraites du rapport Aménagement des bords de Marne entre le Pont de Créteil et le Pont de Bonneuil (Ville de Saint-Maur-des-Fossés - Novembre 2011).

#### Les températures

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
T maxi (C°)	7,1	8,7	12,6	16,0	20,3	23,2	26,0	26,1	22,1	16,6	10,8	7,9	16,5
T mini (C°)	1,8	2,0	4,2	5,9	9,7	12,6	14,7	14,4	11,5	8,3	4,5	2,9	7,7
T moy (C°)	4,5	5,3	8,4	10,9	15,0	17,9	20,3	20,3	16,8	12,5	7,7	5,4	12,1

Températures moyennes relevées à la station de Saint-Maur-des-Fossés de 1971 à 2000 (source : Météo France)

Les températures moyennes relevées à la station de Saint-Maur-des-Fossés reflètent le climat du Val-de-Marne : elles sont douces avec une moyenne annuelle de 12,1°C. La variation entre les maxima et les minima est faible (8,8°C), ce qui traduit la dominante océanique du climat. Janvier est le mois le plus froid (1,8°C) et juillet et août sont les deux mois les plus chauds (environ 26°C).

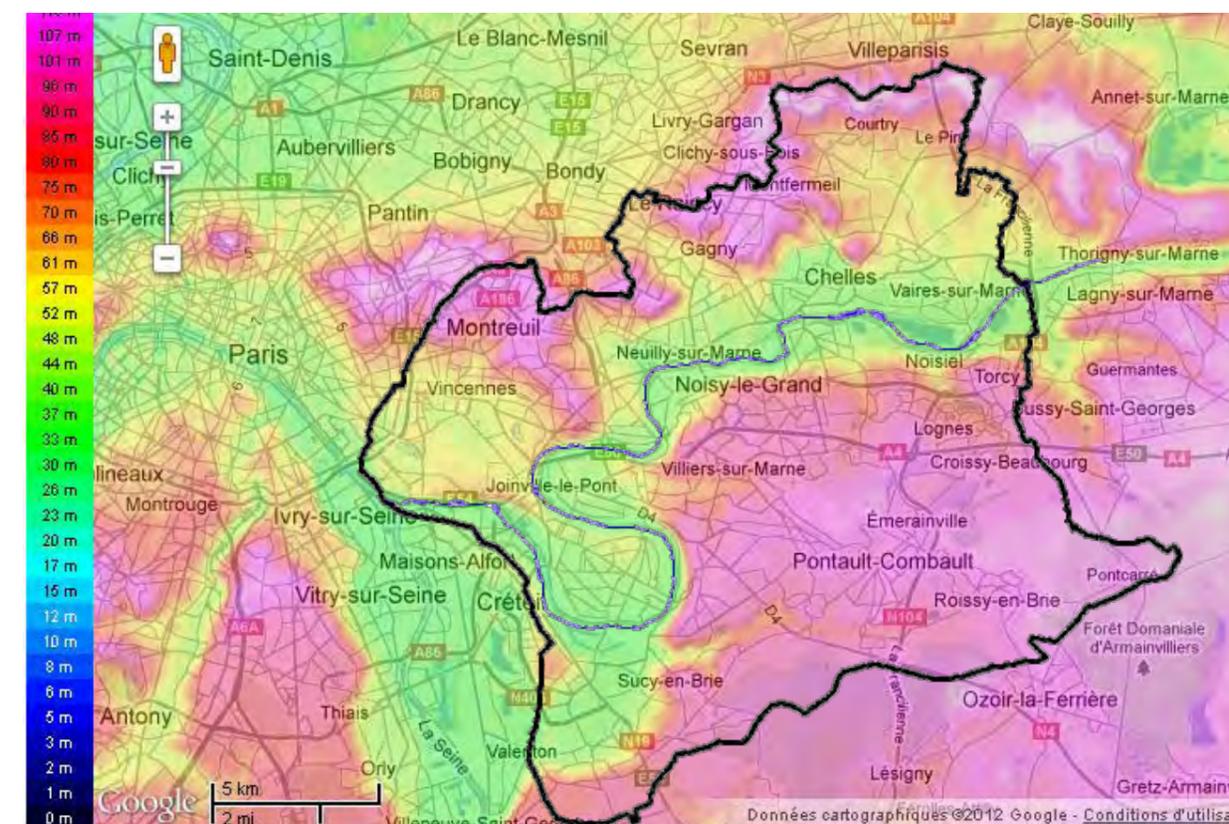
#### Les précipitations

	Janv	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Moy. en mm	52,1	43,6	46,0	49,7	59,6	54,9	59,0	42,7	55,3	59,8	52,6	59,6	634,9

La pluviométrie cumulée moyenne est d'environ 635 mm par an. Elle est légèrement supérieure à la moyenne de l'Ile-de-France (600 mm) mais inférieure à celle enregistrée en Seine-et-Marne (650 mm) sur la même période, la moyenne nationale sur les 50 dernières années étant de 889 mm.

Les pluies sont distribuées de manière assez homogène sur l'année, avec un cumul minimum de 43 mm en août et un maximum de près de 60 mm en octobre. Les maxima sont observés de mai à juillet, principalement sous forme d'orages, et à l'automne. Le maximum journalier absolu de pluviométrie a été enregistré en 1987 avec 81 mm (voir aussi le chapitre sur les événements pluvieux extrême dans la partie de l'Etat des lieux : L'urbanisation face aux risques liés à l'eau).

### 4 La topographie

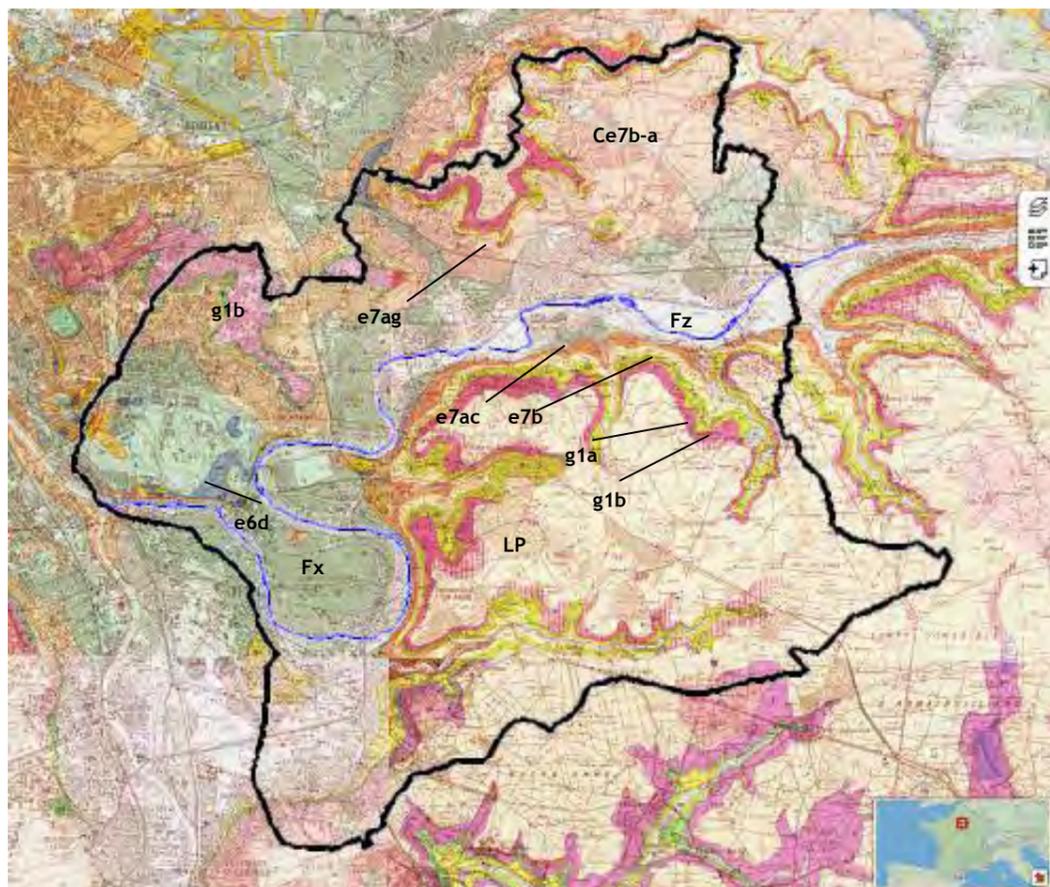


Le relief (source : www.cartes-topographiques.fr)

La vallée de la Marne forme une plaine étroite à la rencontre de trois plateaux, le plateau de la Brie au sud, et la chaîne de buttes, massifs et plateaux au nord passant par Montreuil, Rosny, Clichy-sous-Bois Courtry et Le Pin et qui constitue aussi la ligne de crêtes entre le bassin de la Marne et de la Seine. Les altitudes maximales se rencontrent en forêt de Ferrières (environ 115 m) et sur les buttes nord (point culminant de 130 m au Fort de Vaujours à Courtry).

## 5 La géologie

Le territoire du SAGE s'inscrit dans la partie est des formations tertiaires du Bassin parisien. Celles-ci sont représentées par les couches de l'Oligocène qui affleurent sur les plateaux et les buttes, et les couches de l'Eocène qui affleurent dans les vallées.



Carte géologique (Source InfoTerre - BRGM)

Les principales strates géologiques formant le substrat du territoire du SAGE sont les suivantes :

- **Calcaire de Brie (g1b). Sannoisien (Oligocène inférieur) :** il recouvre la majeure partie des surfaces du plateau. Cette formation lacustre est constituée à la base par des marnes blanchâtres calcaires, passant au sommet à des calcaires plus compacts et à des travertins se changeant parfois en meulière compacte. Souvent d'énormes blocs siliceux apparaissent dans les bancs calcaires. Il est recouvert par des limons des plateaux (LP). Épaisseur moyenne : 5 mètres.
- **Marnes vertes et Glaises à Cyrènes (g1a). Sannoisien (Oligocène inférieur) :** ce sont des marnes argileuses, d'un vert vif, compactes. qui constituent les Marnes vertes. Épaisseur maximale : 7 mètres.
- **Marnes supragypseuses (e7b). Bartonien (Eocène) :** cette strate est constituée de marnes blanches calcaires et bleues argileuses qui présentent de nombreuses des inclusions gypseuses, qui ont la particularité de se dissoudre dans l'eau.
- **Masses et Marnes du Gypse (e7Ag). Bartonien (Eocène) :** cette formation, présente au nord de la Marne, se présente sous la forme d'une alternance de masses de gypses saccharoïde et de bancs de marnes à intercalations gypseuses. Elle a fait l'objet par le passé d'une exploitation intensive pour l'extraction du gypse.

- **Calcaire de Champigny (e7ac). Bartonien (Eocène) :** le Bartonien supérieur fait l'objet d'une variation latérale de faciès. Au sein d'une couche de même âge, les conditions de sédimentation ont occasionné une substitution graduelle du gypse par le calcaire. Le secteur d'étude est situé dans cette zone de transition. Sous le plateau, les masses de gypse disparaissent et sont progressivement remplacées par un calcaire lacustre, siliceux ou marneux d'une épaisseur variable (allant de 15 à 40m). On le retrouve en affleurement en pied de coteau rive gauche de la Marne (de St-Maur/Chennevières jusqu'à la limite amont du SAGE). Le Calcaire de Champigny renferme une des nappes majeures pour l'alimentation en eau potable.
- **Calcaire de Champigny (e7ac). Bartonien (Eocène) :** Sous le plateau, les masses de gypse disparaissent et sont progressivement remplacées par un calcaire lacustre, siliceux ou marneux d'une épaisseur variable (allant de 15 à 40m). On le retrouve en affleurement en pied de coteau rive gauche de la Marne (de St-Maur/Chennevières jusqu'à la limite amont du SAGE). Le Calcaire de Champigny renferme une des nappes majeures pour l'alimentation en eau potable.
- **Calcaire de Saint-Ouen (e6d). Bartonien (Eocène) :** Ils sont constitués d'une alternance de bancs calcaires blancs ou crème, souvent silicifiés, et de bancs marneux calcaires clairs ou argileux sombres. Au nord de la Marne, on observe la présence de gypse saccharoïde très pur. Épaisseur 7 à 20m.

En rive droite, des colluvions marno-gypseuses (Ce7b-a) se sont accumulés sur les versants. Il s'agit de dépôts hétérogènes dont les matériaux sont issus des formations supragypseuses ou des produits d'altération du gypse. Son épaisseur peut dépasser 10 mètres.

Enfin, des alluvions anciennes (Fx) ou actuelles (Fz) recouvrent un large fond de vallée. Les alluvions anciennes constituant de vastes formations de remblaiement déposées par la Marne aux différents stades de l'évolution morphologique de la vallée se rencontrent plus particulièrement à l'aval (Bois de Vincennes, Maisons-Alfort, Saint-Maur, Champigny et Le Perreux).



## Chapitre 2 Les paysages

- 1 Le paysage structure
- 2 Le paysage sensible et le cadre de vie :  
le rôle majeur des cours d'eau





# 1 Le paysage-structure

## 1.1 Un paysage façonné par la Marne et ses affluents

Le paysage de plateaux, de coteaux et de vallées du territoire du SAGE a été modelé par la Marne, ses affluents et les anciens rus aujourd'hui parfois masqués par l'urbanisation.

La vallée de la Marne forme une plaine étroite, à la rencontre de plusieurs reliefs : le plateau de la Brie au sud, le massif de l'Aulnay et les buttes que sont les plateaux de Romainville et d'Avron au nord.

Creusant progressivement ces reliefs à l'ère quaternaire puis ralentissant son débit, la Marne coule aujourd'hui à une altitude moyenne de 30m, formant des boucles et des dépôts sableux à l'origine des nombreuses îles.

De cette histoire, le paysage a gardé des traces : les anciennes carrières de Neuilly-plaisance témoignent de l'érosion des couches de calcaire et de craie des reliefs, et les anciennes sablières exploitées d'abord pour la construction sont aujourd'hui reconverties en bases de loisirs régionales, telle la Base de Vaires-sur-Marne.

Les coteaux, parfois boisés, offrent de magnifiques points de vue sur la vallée de la Marne. Les boisements majeurs sont présents en seconde couronne, notamment au sud, où les grandes forêts de la Brie (forêt Notre-Dame, forêt de Ferrière et forêt d'Armainvilliers) constituent « l'arc boisé ». Les bois de Brou et de Vincennes, prenant le relais au Nord, en sont un peu isolés.

Sur le linéaire concerné par l'étude, la Marne présente un aspect relativement uniforme de rivière calme et tranquille : couleur verte caractéristique, largeur constante, courbes larges. Cette perception est ponctuellement modifiée sur le parcours du fait de la topographie et des évolutions de la rivière :

- au niveau de la Confluence avec la Seine où la rencontre des fleuves crée une échelle plus large qui donne une autre ampleur à la masse d'eau

- au niveau des barrages (Maisons-Alfort, Créteil, Joinville-le-Pont et Noisiel) et des écluses ( Neuilly, Chelles...) qui constituent des éléments d'animation et des mouvements discontinus de l'eau

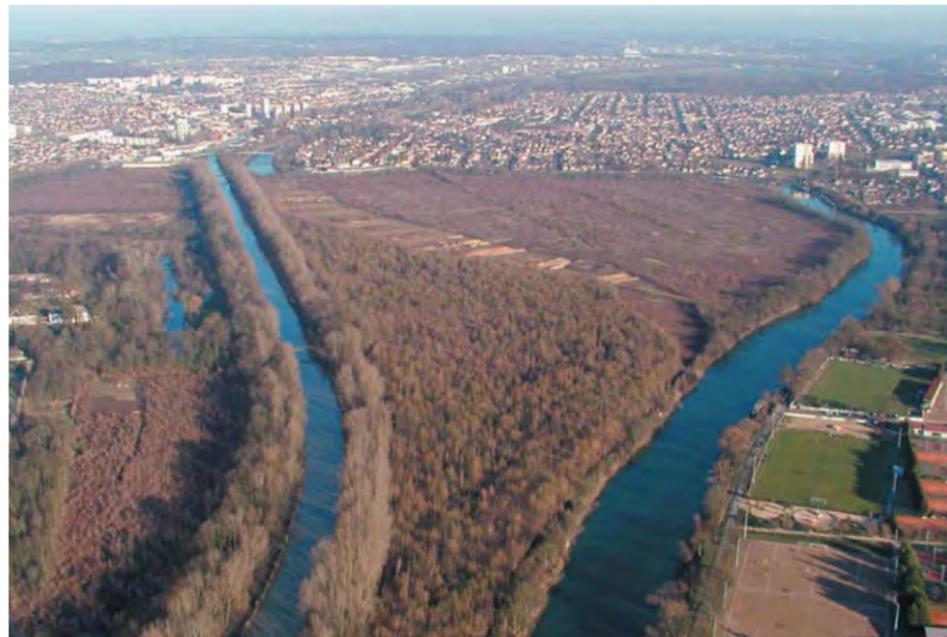
- au droit de certaines îles, où la largeur de la Marne varie selon les points de vue, et où l'impression de vitesse augmente parfois, notamment à proximité des îles de Chelles où quelques « rapides » semblent apparaître.



l'échangeur A4/A86 de Maisons-Alfort



zone d'activités en bordure de la forêt d'Armainvilliers



la Haute-île de Neuilly sur Marne

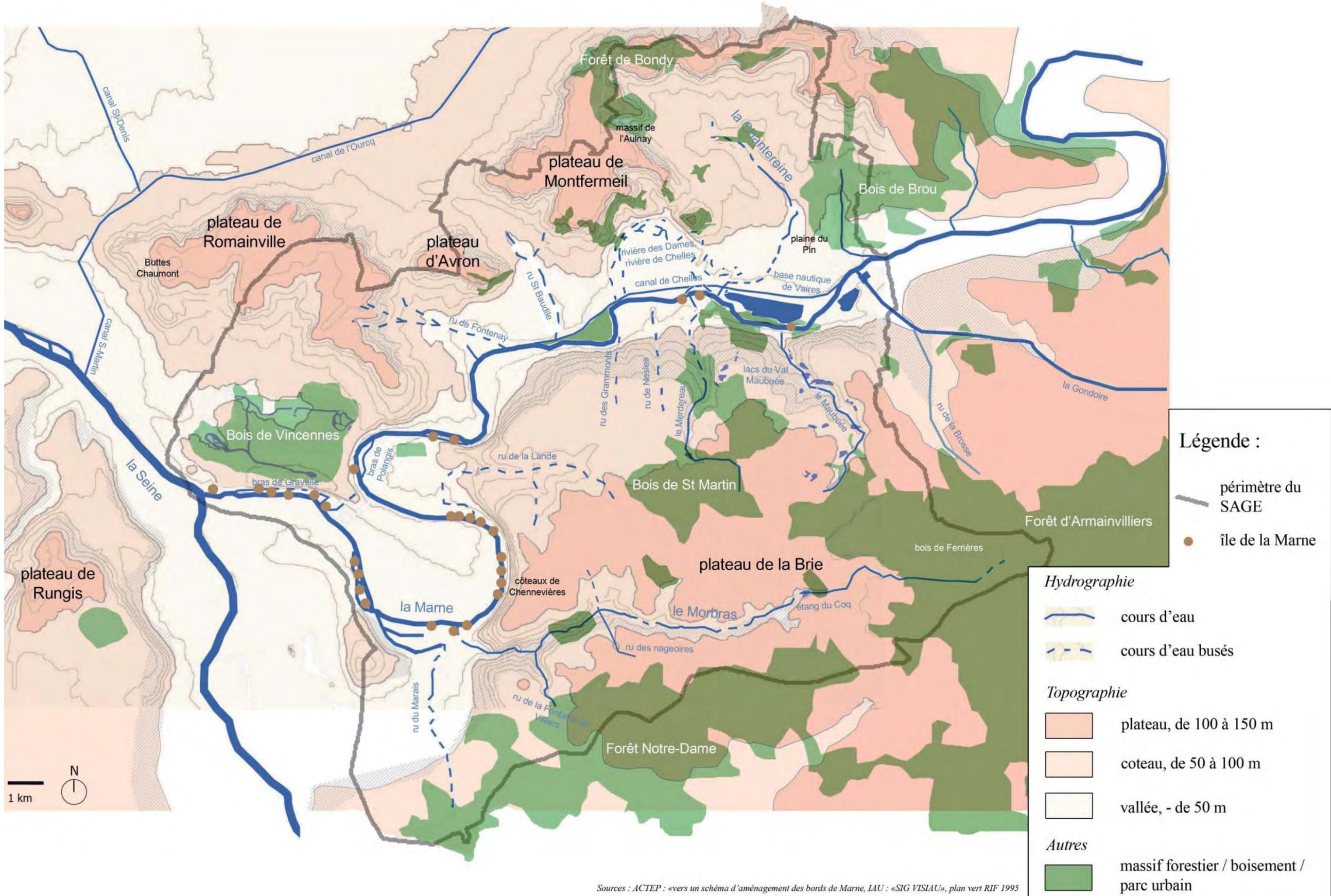


vue sur la Marne depuis les coteaux de Joinville-le-Pont

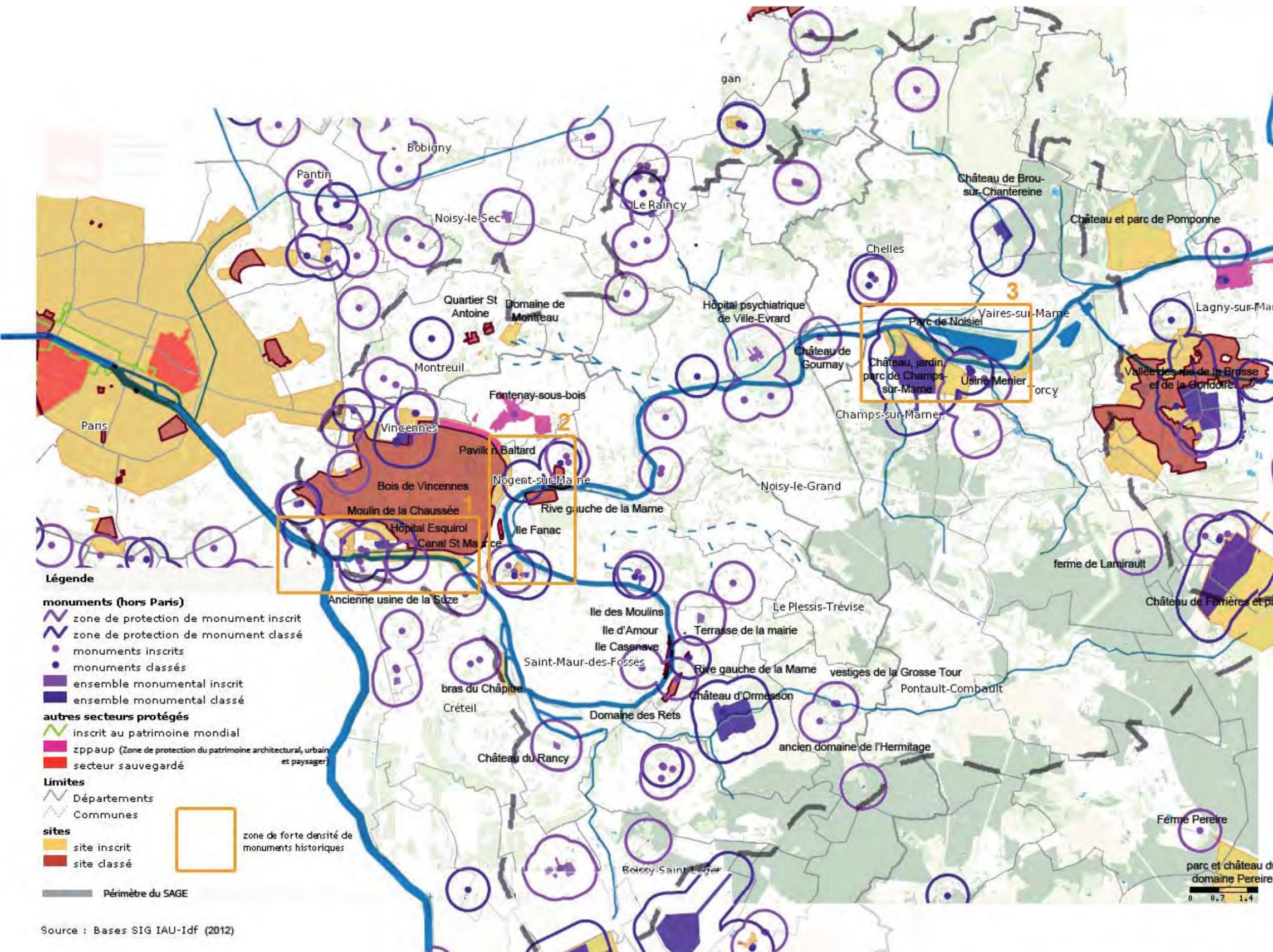
source : «Vers un schéma d'aménagement des bords de Marne» - ACTEP

source : «Vers un schéma d'aménagement des bords de Marne» - ACTEP

## 1.2 Carte : topographie, hydrographie et espaces verts majeurs sur le territoire du SAGE



### 1.3 carte des protections patrimoniales sur le territoire du SAGE



Source : Bases SIG IAU-Idf (2012)

Cette carte présente les éléments de patrimoine (sites et monuments) recensés et reconnus sur le territoire d'études, sous la forme soit d'une inscription ou d'un classement au niveau national, soit d'une protection au niveau des documents d'urbanisme.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Les éléments de patrimoine vernaculaire non recensés officiellement et/ou ne bénéficiant d'aucune protection ne figurent pas sur cette carte (source Base SIG IAU-Idf).

Ce recensement fait apparaître notamment 3 zones présentant une forte densité de monuments et sites classés/inscrits (voir zones 1,2,3 sur la carte). Or, la perception de cette densité patrimoniale se ressent très différemment sur le terrain, depuis les berges de la Marne.

En effet, cette densité se perçoit bien dans la zone 2, correspondant à la séquence paysagère 3 : de Joinville à Nogent, ainsi que dans la zone 3, correspondant à la séquence paysagère 6 : de Gournay à Noisiel, en participant à leur identité et leur qualité paysagère.

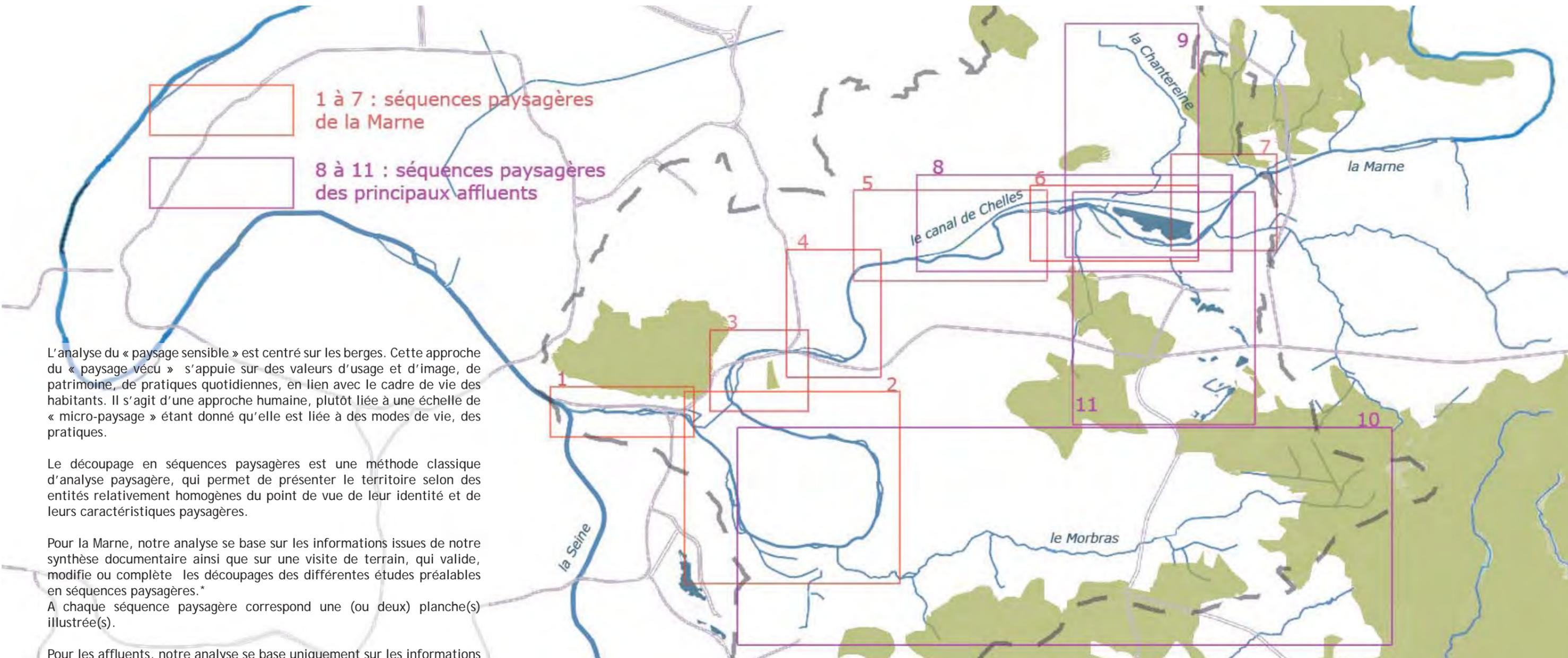
En revanche, depuis les berges de la zone 1, correspondant à la séquence paysagère 1 : de la confluence à Saint-Maur, cette profusion d'éléments patrimoniaux n'est aucunement ressentie, ni lisible, du fait de la complexité urbaine du territoire et sa densité.

Par ailleurs, d'autres séquences de grande qualité paysagère (séquences 2 et 4 notamment), ne correspondent pas à une forte densité de patrimoine reconnu.

Ainsi, la qualité patrimoniale du site participe à sa qualité paysagère dans la mesure où ce patrimoine est lisible et mis en valeur. Cependant, le lien entre ces deux types de qualités n'est ni systématique, ni quantitatif, ni linéaire. Par ailleurs, d'autres paramètres interviennent dans la qualité paysagère des espaces, et notamment les éléments patrimoniaux « non reconnus », les ambiances, les points de vue, les éléments naturels, la configuration spatiale, la topographie etc...

## 2 Le «paysage-sensible»

### 2.1 Analyse des séquences paysagères de la Marne et de ses principaux affluents : plan de repérage des planches



L'analyse du « paysage sensible » est centré sur les berges. Cette approche du « paysage vécu » s'appuie sur des valeurs d'usage et d'image, de patrimoine, de pratiques quotidiennes, en lien avec le cadre de vie des habitants. Il s'agit d'une approche humaine, plutôt liée à une échelle de « micro-paysage » étant donné qu'elle est liée à des modes de vie, des pratiques.

Le découpage en séquences paysagères est une méthode classique d'analyse paysagère, qui permet de présenter le territoire selon des entités relativement homogènes du point de vue de leur identité et de leurs caractéristiques paysagères.

Pour la Marne, notre analyse se base sur les informations issues de notre synthèse documentaire ainsi que sur une visite de terrain, qui valide, modifie ou complète les découpages des différentes études préalables en séquences paysagères.\*

A chaque séquence paysagère correspond une (ou deux) planche(s) illustrée(s).

Pour les affluents, notre analyse se base uniquement sur les informations issues de la synthèse documentaire. A chaque affluent correspond une (ou deux) planche(s) illustrée(s).

\* sources bibliographiques : Etude d'aménagement et de valorisation des bords de Marne, ACTEP, 2006  
Schéma Directeur Marne Vive; BCEOM, AQUASCOP, BETURE Conseil pour SMV, 1998

## Séquence 1 : De la confluence à Saint-Maur, la Marne sous un ciel d'infrastructures

De la confluence Marne-Seine à l'échangeur A4/A86, la Marne et le discret bras de Gravelle semi-enterré traversent un territoire urbain complexe, caractérisé par une densité importante d'infrastructures qui la longent ou la traversent : l'A4, l'A86, le RER D, la ligne 8 du métro, le pont de la D6.

Le paysage qui en résulte est marqué par une succession d'ouvrages de franchissement (routes, voies ferrées), de murs anti-bruits, de soutènements et de clôtures qui induisent

- une alternance d'ouvertures et de fermetures à la fois physique et visuelle
- une lecture de la Marne cadrée par les arches des ponts ou en promontoire
- une présence minérale et construite dominante même au niveau des berges, rompue par des alignements d'arbres et des pans de ripisylve ou de berges enherbées
- un enclavement des éléments patrimoniaux (Moulin de la chaussée, Moulin Rouge, bras de Gravelle en général...), de ce fait peu mis en valeur.

L'atmosphère qui se dégage de cette séquence est essentiellement urbaine, parfois péri-urbaine, minérale, souvent insolite, plutôt bruyante. Elle évolue cependant d'Ouest en Est depuis l'ambiance portuaire animée de la confluence, jusqu'à un sentiment d'isolement relatif par rapport à la ville au niveau de l'échangeur A4/A86.

Entre ces deux « micro-paysages », la proximité continue de l'A4 en rive droite est peu valorisante et parfois peu sécurisante, notamment lorsque la limite entre la berge et l'infrastructure n'est pas marquée par une clôture.

Les franchissements, nombreux et variés ne sont pas tous accessibles depuis les berges, et présentent une accessibilité différentielle aux différents modes. En partie Ouest, les traversées piétons/cycles sont plus fréquentes qu'en partie Est, en partie du fait de la nature de territoires riverains et de la dissymétrie des deux rives :

- la rive gauche est résidentielle et plutôt en contact avec la ville
- la rive droite est tantôt industrielle tantôt plus sauvage, comportant des espaces délaissés et principalement coupée de la ville puis du bois de Vincennes par l'A4.

Dans ce contexte, la Marne est un élément de continuité paysagère, de liaison et apporte son potentiel de nature urbaine, d'ouverture visuelle et d'évasion.



rive droite, au niveau de Charenton

rive droite, au niveau de Saint-Maurice

rive gauche, les berges de Maisons-Alfort

photos Complémentterre, 2012



## Séquence 1 : De la confluence à Saint-Maur, la Marne sous un ciel d'infrastructures (suite)



vue vers la confluence depuis les quais de Charenton-le-pont



enfilade de ponts, la confluence depuis Saint Maurice



écluse de Maisons-Alfort



mur antibruit de l'A4, en rive droite au niveau de Saint-Maurice



les infrastructures traversent la Marne, laissant l'eau se refléter sous leurs arches, Saint Maurice

photos Complémentterre, 2012



chemin en rive droite, Saint Maurice



rive droite, l'A4 est parfois en contact très direct avec les berges, Saint Maurice



centre aéré en rive droite, Saint Maurice



chemin en rive gauche à Maisons-Alfort



vue sur la confluence depuis le pont d'Ivry

photos Complémentterre, 2012

### La confluence :

La confluence entre Marne et Seine marque l'entrée dans Paris et se caractérise par une ouverture visuelle exceptionnelle, du fait de la rencontre entre les deux cours d'eau. Son identité industrielle et portuaire associée à son échelle spatiale, lui confère un potentiel d'évasion et de promenade insolite en milieu urbain. Le paysage de la confluence est marqué par les structures industrielles et portuaires, ainsi que par un certain nombre de bâtiments sans grande qualité architecturale, mais constituant des points de repères emblématiques, comme « Chinagora » par exemple. Le potentiel de mise en valeur de cet espace reste important et encore peu exploité.



le confluence depuis le pont d'Ivry



la confluence et le bâtiment Chinagora depuis les quais de Charenton-le-Pont



photos Complémentterre, 2012

## Séquence 2 : La presqu'île de Saint-Maur, une boucle de la Marne intimiste et champêtre

Cette séquence correspond à une entité géographique de presqu'île dans une boucle de la Marne : « la boucle de Saint-Maur ». Cette unité géographique est confortée par une relative homogénéité de l'occupation du sol, constitué majoritairement de tissu pavillonnaire. Seule la confluence avec le canal de St-Maur au Nord et le port de Bonneuil-sur-Marne au Sud viennent rompre cette harmonie paysagère. Depuis les berges, le port de Bonneuil-sur-Marne reste cependant bien inséré au territoire urbain grâce à l'échelle de ses installations.

Le calme champêtre de cette séquence rompt avec l'agitation urbaine de la précédente ; cette rupture est nette dès que l'on passe l'échangeur A4/A86, du fait de l'éloignement croissant de l'A4 et de la Marne. Cette ambiance intimiste est accentuée par une navigation douce dans la « boucle », une présence végétale importante, et un chapelet d'îles, constituant un potentiel d'attractivité important.

La confluence Marne / Morbras, appelé le « bec de canard » présente des richesses écologiques non négligeables. Malgré son aménagement accessible au public, cet espace est très peu mis en valeur et la confluence peu visible.

Hormis au contact du port de Bonneuil-sur-Marne, les deux rives sont presque symétriques, avec de nombreuses perméabilités physiques et visuelles entre la Marne et la ville. En rive droite, la berge est cependant plus aménagée, bénéficiant de promenades plantées, agrémentées de nombreux accès à l'eau et d'espace de repos. En effet, la rive gauche est partiellement inaccessible du fait de son caractère privatif en certains points.

Les franchissements répartis de manière homogène sur le linéaire sont parfois marqués par des ouvrages de qualité et accessibles depuis la berge, notamment pour les piétons et cycles. Elles offrent des points de vue dégagés sur la Marne. Seules les traversées entre Chennevières-sur-Marne et Saint-Maur sont plus délicates.



photos Complémenterre, 2012

le port de Bonneuil-sur-marne vu depuis la rive droite à proximité de la station de production d'eau de Joinville



photos Complémenterre, 2012

aménagements de berges de la rive droite en promenade, St-Maur-des-fossés

### Une presqu'île et des îles

Le linéaire de la boucle de Saint-Maur présente 17 îles qui accentuent le caractère « insulaire » de la séquence, et diversifient les points de vue sur la Marne et ses paysages. Certaines sont habitées, comme l'île Sainte Catherine de Créteil, d'autres totalement inaccessibles sont restées sauvages et constituent des réserves naturelles. La présence de ces îles est bénéfique sur le plan écologique dans la mesure où elles augmentent le linéaire de berges, donc l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques.



photos Complémenterre, 2012



## Séquence 3 : De Joinville-le-Pont à Nogent-sur-Marne, la Marne pittoresque

Cette séquence conserve le caractère résidentiel et champêtre de la précédente mais bénéficie progressivement à partir du Pont du Petit Parc, d'une animation plus vive notamment centrée sur la Marne, et lisible depuis les berges :

- Le linéaire est marqué par l'image pittoresque du patrimoine populaire des Guinguettes et des baignades de la Marne. Les traces de ce passé restent aujourd'hui vivantes sur les berges, par la présence de nombreux usages de loisirs liés à la proximité de l'eau : restaurants et guinguettes, sports nautiques, port de plaisance avec accès à l'eau... qui induit une fréquentation importante des berges et de la rivière, tant par les riverains que par les visiteurs notamment en fin de semaine. Le bras de Polangis, bien que relativement discret, participe à l'ambiance de la séquence.

Les berges, souvent aménagées pour la circulation résidentielle ou l'accès aux sites d'animation et de loisirs, sont assez densément plantées. Certaines ont conservé une partie de leur ripisylve.

- La présence en bords de Marne de nombreuses demeures de grande qualité architecturale confèrent à cette séquence un aspect patrimonial renforcé par la présence en point haut du Pavillon Baltard.

- Le relief marqué rend lisible la présence de la Marne depuis la ville, propose des vues intéressantes bien que peu valorisées, sur la vallée de la Marne, et induit également des ouvrages de franchissement qui marquent le paysage par leur caractère monumental et leur qualité architecturale, comme le viaduc de Nogent-sur-Marne.

Les autres infrastructures structurantes apparaissent plutôt comme des facteurs dévalorisants, notamment l'A4, perceptible visuellement et de façon sonore en plusieurs points, depuis les berges et le pont de Nogent; ce dernier coupe les vues sur le viaduc depuis une grande partie du linéaire.

Les franchissements bien que marquants, sont très peu adaptés aux piétons et cycles. Le parc du Tremblay reste de ce fait peu accessible depuis la rive droite de la Marne.

Dans cette séquence, la Marne est le support d'animation et d'attractivité majeur du site en termes de culture et de loisirs. Il s'en dégage une harmonie urbaine et paysagère et une image qualitative perceptible depuis les berges.



aménagement de berges à Champigny, rive gauche

île Fanac, Joinville-le-Pont

pont et viaduc de Nogent-sur-Marne

photos Complémentterre, 2012



le pavillon Baltard, Nogent-sur-Marne



villa des bords de Marne, Nogent-sur-Marne



pavillon Baltard

viaduc de Nogent

Nogent-sur-Marne

Bois de Vincennes

île de Beauté : villas, berges privatisées

la Marne

Autoroute A4

Joinville-le-Pont

camping

île des Loups

Champigny-sur-Marne

parc du Tremblay

pont du petit parc

bras de Polangis

pont de Joinville

Saint-Maur-des-Fossés

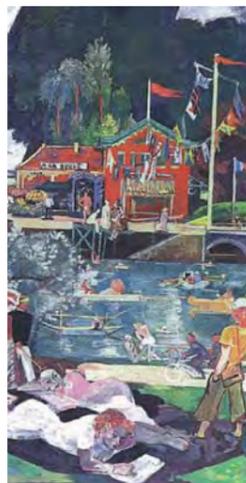


0 200 500 m

### Les Guinguettes de la Marne

L'origine du terme Guinguette, serait le «Guinguet», vin blanc produit localement, et notamment sur les coteaux de Nogent-sur-Marne et les îles des Loups et d'Amour toutes proches (voir séquence 4). L'essor de ces cabarets dansants sur la Marne est en grande partie lié à la création de la gare de Bastille, permettant de joindre facilement les villes de la banlieue Est à Paris.

Aujourd'hui la tradition des guinguettes de la Marne reste vivante principalement de Joinville-le-Pont à Nogent-sur-Marne : La Goulue, Chez Gégène, le Martin pêcheur font revivre le passé les après-midi et soirées de la belle saison.



A.Planson, « bords de Marne »



guinguette « chez Gégène », Joinville-le-Pont



guinguette « la Goulue », Joinville-le-Pont

photos Complémentterre, 2012

## Séquence 4 : Du viaduc de Nogent-sur-Marne au pont de Neuilly-Plaisance, la Marne confidentielle

Au delà du viaduc de Nogent-sur-Marne, l'ambiance animée laisse place à une séquence plus calme qui reste résidentielle.

Les berges sont marquées par des usages quotidiens et de proximité, la présence de trois îles (île des Loups, île d'Amour et île du Moulin), et l'éloignement de l'A4 en début de séquence.

Le tissu urbain en contact avec les berges devient plus lâche, l'occupation du sol et le bâti plus hétérogènes présentent des ruptures d'échelle, d'époques et de styles architecturaux. De belles demeures patrimoniales du début du XX<sup>e</sup> siècle cohabitent en effet avec des bâtiments sans caractère.

Ainsi, la cohérence paysagère de ce linéaire est en majeure partie liée à la Marne, élément de continuité et de permanence.

Les deux rives présentent une dissymétrie et une différence d'accessibilité à l'eau sur une partie du linéaire, du fait du méandre et de la topographie du coteau de Champigny/Bry-sur-Marne.

- en rive gauche, le dénivelé entre la Marne et la rive, géré par des murs de soutènement maçonnés, rompt le contact entre la ville et la rivière et lui donne un caractère urbain de « quai », sauf dans la partie située à l'aval immédiat du pont RER.
- en rive droite, la berge reste plus naturelle, et le dénivelé moins marqué, traité en talus, la rend plus accessible et accueille les activités nautiques ; cette impression est encore renforcée par les deux « plages » récemment réhabilitées au Perreux.

Les 3 franchissements de la Marne sont tous accessibles aux piétons/cycles : le pont de Bry-sur-Marne, le pont RER de Neuilly-Plaisance associé à une passerelle piétonne et la passerelle de Bry-sur-Marne/Le Perreux qui marque le paysage par son architecture remarquable et sa nouvelle couleur bleue.



ouverture visuelle vers l'horizon et le Perreux depuis le pont de Bry-sur-Marne



berges de Bry-sur-Marne à l'aval du pont RER

photos Complémenterre, 2012



aménagement des berges, en rive gauche, Bry-sur-Marne



passerelle reliant Bry-sur-Marne au Perreux

photos Complémenterre, 2012

### L'île des Loups et l'île d'Amour

Sur le quart du linéaire de la séquence qu'occupent ces îles, la perception paysagère de la Marne en est modifiée, son épaisseur et sa présence renforcée. Bien qu'urbanisées, ces îles ne sont accessibles qu'en barque. Leur forte densité végétale apporte une note champêtre et un potentiel de nature urbaine à la séquence. L'île des Loups et l'île d'Amour ont connu leurs heures de gloire au 19<sup>e</sup> siècle, lorsque plantées de vignes, elles étaient à l'origine du Guinguet, petit vin blanc ayant donné leur nom aux Guinguettes de la Marne.



île des Loups, Bry-sur-Marne



île d'Amour, Bry-sur-Marne

photos Complémenterre, 2012



## Séquence 5 : Du pont SNCF de Neuilly-Plaisance à Gournay, de la Marne péri-urbaine à la Marne plus « sauvage »

Le passage du RER A entre Bry-sur-Marne et Neuilly-sur-Marne marque l'entrée dans cette séquence dont l'ambiance péri-urbaine contraste avec la précédente. Les vues s'élargissent et le tissu urbain peu dense est caractérisé par la mixité de l'occupation des sols : habitat, activités, équipements, espaces libres, espaces naturels.

On note 2 types de « micro-paysages » de berges aux atmosphères contrastées

- en aval de la traversée de la N370, celui marqué par de grandes emprises industrielles (notamment l'usine des eaux du SEDIF et l'unité de traitement des eaux Marne aval du SIAAP) en symétrie sur les deux rives, dominée par une ambiance péri-urbaine;

- en amont, celui marqué par la Haute-île en vis-à-vis d'un tissu pavillonnaire lâche, alternant avec les espaces libres des équipements sportifs, dominée par une ambiance plus naturelle, presque sauvage lorsque la Marne quitte le contact avec le tissu urbain résidentiel.

Les traversées, rares pour les piétons et les cycles depuis la berge, sont principalement situées dans la partie aval du linéaire, l'accès à la réserve naturelle de la Haute île restant limité. Cette répartition renforce la différence d'atmosphère entre les deux « micro-paysages ». Le pont de Chetivet, passerelle piétonne, traverse la Marne et le Canal de Chelles et offre de belles perspectives sur l'ensemble des voies d'eau.

La Marne est perceptible et accessible sur l'ensemble du linéaire. Les berges, principalement enherbées ou sommairement aménagées, comportent parfois des plantations d'alignement et du mobilier de repos.

Un projet d'aménagement et de mise en valeur des berges est à l'étude à Noisy-le-Grand et à plus long terme sur la Haute-île (parc départemental CG93).

Le canal de Chelles est surtout perceptible au niveau de ses contacts avec la Marne (voir planche correspondante)

Le paysage de cette séquence est fédéré par les voies d'eau, qui « adoucissent » l'ambiance en aval et la renforcent en amont.



photos Complémenterre, 2012

évolution des typologies paysagères, depuis les berges de Noisy-le-Grand

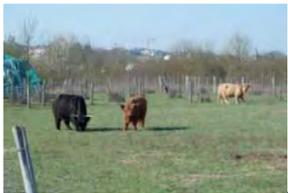
### Le parc de la Haute Ile à Neuilly-sur-Marne

Parc urbain et réserve naturelle en zone Natura 2000, cette presqu'île artificielle de 65 hectares entre la Marne et le Canal de Chelles gérée par le Conseil Général de Seine Saint Denis (93) est ouverte au public depuis 2008 sur 25 hectares.

La restauration des anciens chenaux de la Marne permet d'observer les changements d'un paysage soumis aux variations des niveaux de l'eau et d'accueillir une biodiversité d'une grande richesse. Ce parc de milieu humide est en effet situé sur des terrains inondables bordant la Marne et reconstitue les paysages naturels des zones alluviales. L'entretien des espaces est réalisé par agro-pâturage, grâce à 50 brebis, 4 vaches et 1 jardinier-fermier. Des aménagements sommaires, respectant la nature du site, permettent l'accueil du public, l'observation de la faune et de la flore.

Le projet de création d'une passerelle piétonne entre Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne, et la mise en valeur de ses entrées favorisera l'accès au site.

Cet espace marque fortement la séquence et offre un vis-à-vis de grande qualité à l'autre rive.



photos Complémenterre, 2012



## Séquence 6 : De la mairie de Gournay à Noisiel, la Marne patrimoniale et bucolique



ancien moulin Menier depuis Gournay-sur-Marne

chocolaterie Menier, Noisiel



aménagement de berges en rive gauche, Champs-sur-Marne / Gournay-sur-Marne

photos Complémentterre, 2012

Le mur de pierres de taille du parc de la mairie de Gournay signale l'entrée dans cette séquence paysagère et en donne le ton : qualité urbaine, harmonie paysagère, ambiance de bourg presque rural, patrimoine historique et industriel, architectural et paysager.

En effet, l'ensemble du linéaire est marqué par sa densité d'éléments patrimoniaux dont certains sont classés. La chocolaterie Menier et son moulin, la mairie de Gournay, le château et le parc de Champs-sur-Marne ainsi que le parc de Noisiel sont directement en contact avec les berges ou du moins par la présence de leurs murs d'enceinte et de leurs grilles en fer forgé, apportent une grande qualité paysagère à la promenade. La cité Menier, la mairie et l'église de Noisiel ne sont pas perceptibles depuis les berges de la Marne. Cette configuration présente un potentiel important de mise en valeur de l'ensemble du patrimoine depuis les berges. Le projet du SAN Marne la Vallée / Val Maubuée, d'ouvrir la perspective du parc de Noisiel vers la Marne va dans ce sens.

Le linéaire des berges de la Marne présente 2 micro-paysages, tous deux verdoyants et bucoliques mais avec des nuances différentes :

- une partie plus urbaine en aval, depuis la mairie de Gournay jusqu'au parc de Champs-sur-Marne, caractérisée par ses deux rives urbanisées, principalement occupées par de l'habitat pavillonnaire;
- une partie plus naturelle, caractérisée par de grandes emprises non bâties : le parc du château de Champs-sur-Marne et la base de loisirs de Vaires-sur-Marne, ainsi que par une forte présence de l'eau : le canal de Chelles, le plan d'eau de Vaires-sur-Marne, les ru de la Chantereine, de Merdereau, de la Hart et la Marne. La ripisylve assez dense de la Marne coupe par endroits le contact visuel avec la ville et les autres voies d'eau.

Les berges sont fortement végétalisées, alternant ripisylves spontanées et plantations d'alignement remarquables. Elles bénéficient d'un aménagement sommaire mais de qualité associant promenade et repos à quelques accès à l'eau et sont accessibles au public sur l'ensemble du linéaire.

Les traversées sont principalement des passerelles piétonnes à l'architecture élégante, et se situent dans la partie aval du linéaire.

Dans cette séquence, le territoire est fortement structuré par la présence de la Marne et ses voies d'eau associées.



photos Complémentterre, 2012

photo Hubert Marot, février 2005



cité Menier, Noisiel



église de Noisiel



parc du château de Champs-sur-Marne



château de Champs-sur-Marne

## Séquence 7 : De Noisiel à la Francilienne, la Marne « sauvage »

Dès la sortie de Noisiel, la Marne traverse de vastes emprises non bâties, offrant une ouverture visuelle et des vues élargies depuis les berges. Les 3 cheminées de la centrale électrique de Vaires constituent cependant un point focal insolite de la perspective visuelle à l'est.

L'ensemble du linéaire est occupé par les emprises végétalisées des grandes infrastructures (faisceau ferré de la LGV Est et Francilienne) et des équipements de loisirs, en majorité liés à l'eau (base de Vaires-Torcy, canoë-kayak) ainsi que par le Golf de Torcy.

Ainsi les berges, bien que fortement végétalisées restent peu aménagées, ce qui leur confère un aspect « sauvage » en fort contraste avec la séquence précédente. L'aménagement « exemplaire » des berges en rive gauche entre le pont de Torcy et la base d'aviron invite réellement à la promenade et met en valeur les qualités paysagères de la Marne et de sa ripisylve. Les péniches amarrées en rive gauche constituent également un élément d'animation et d'attractivité.

A l'extrémité Est de la séquence, la présence de la centrale électrique de Vaires-sur-Marne, de la voie ferrée et la traversée de la Marne par la francilienne rompent avec son ambiance « naturelle », et proposent une autre forme d'ambiance « sauvage » avec notamment des dépôts d'ordures.

Le pont de Torcy est la seule traversée de la Marne. Son aspect routier est en rupture avec l'ambiance plutôt naturelle de la séquence ; il offre cependant un promontoire pour les vues larges et lointaines sur la Marne.

Dans cette séquence, l'épaisseur perceptible de la Marne et son potentiel de nature urbaine est accru par le caractère non bâti des berges.

### L'aménagement des bords de Marne à Torcy (SAN du Val Maubuée + Paysagiste F. Mercier)

A Torcy, la rive gauche de la Marne bénéficie d'un aménagement paysager de grande qualité, entre le Pont de Torcy et le club de canoë-kayak. Il s'agit d'une promenade en sous-bois, agrémentée de mobilier de repos, de passerelles, de pontons d'accès à l'eau et de belvédères sur la Marne. La composition spatiale, le choix des matériaux et de la palette végétale, adaptés au site, apportent une grande qualité paysagère à l'ensemble. Les berges ont bénéficié d'une renaturation par techniques de génie végétal pour conserver au maximum le contact entre les deux écosystèmes. L'ambiance de nature sobrement aménagée qui s'en dégage est propice à la promenade et la détente, et porte un fort potentiel d'attractivité pour une liaison douce.



photos Complémentterre, 2012



photos Complémentterre, 2012

berges de la Marne à proximité du club de canoë-kayak, en rive gauche, Torcy



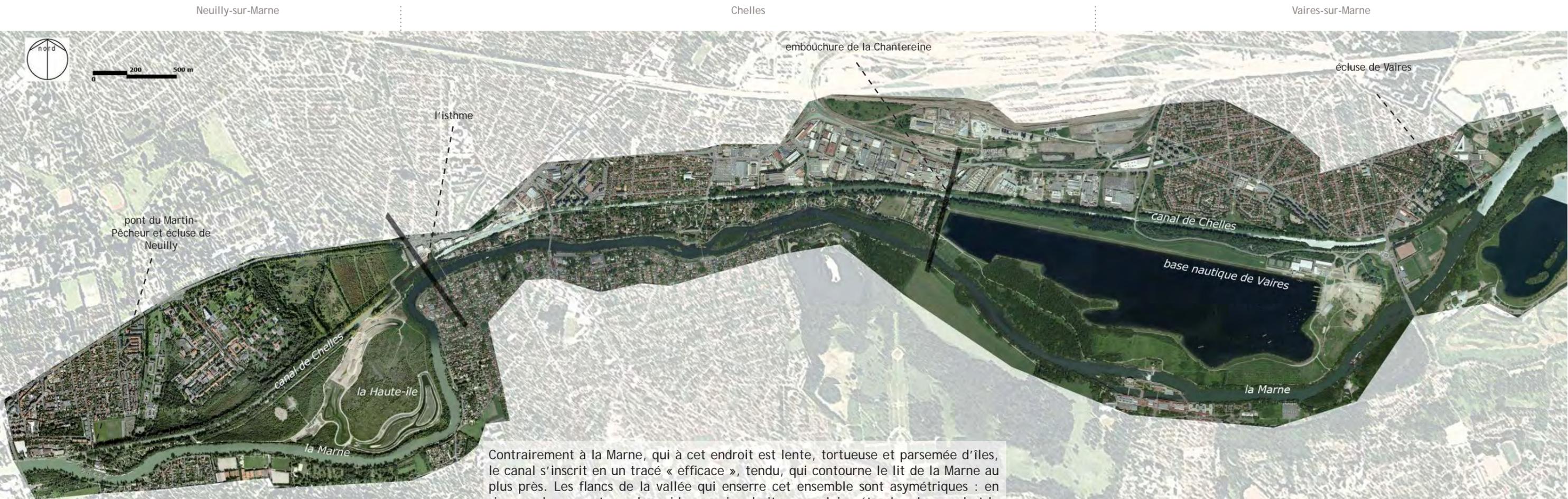
photos Complémentterre, 2012

vue depuis le pont de Torcy

vue depuis le club de canoë-kayak, Torcy



## Le canal de Chelles et la base de loisirs de Vaires-sur-Marne, des masses d'eau artificielles aux tracés géométriques



Contrairement à la Marne, qui à cet endroit est lente, tortueuse et parsemée d'îles, le canal s'inscrit en un tracé « efficace », tendu, qui contourne le lit de la Marne au plus près. Les flancs de la vallée qui enserme cet ensemble sont asymétriques : en rive gauche, un coteau plus raide ; en rive droite, une plaine étendue. Le canal et la Marne se rapprochent, puis s'éloignent à nouveau, dessinant des poches et des îles aux largeurs variables.

3 séquences se dégagent d'Ouest en Est :

- la « zone humide » Ville-Evrard : entre l'écluse de Neuilly (pointe du Martin pêcheur) et son isthme, points de contact avec la Marne, une séquence fortement végétalisée, d'aspect naturel, qui longe le parc départemental de la haute-île

- la « zone urbaine » entre l'isthme et l'embouchure de la Chantereine, une séquence plus urbaine traverse une partie résidentielle puis industrielle de Chelles et Gournay ; les berges du canal y sont en partie aménagées en cheminements piétons

- la « zone de loisirs » entre l'embouchure de la Chantereine et l'écluse de Vaires-sur-Marne : l'occupation du sol des rives du canal y est dissymétrique : le canal longe la base de loisirs de Vaires-sur-Marne en rive gauche, tandis que sa rive droite est en contact avec un tissu industriel et résidentiel. La base nautique n'est cependant pas perceptible depuis le canal.

Les deux embouchures du canal sont lisibles et matérialisées par deux écluses, celle de Neuilly et celle de Vaires-sur-Marne, qui apportent un élément d'animation urbaine intéressant sur le parcours qui reste dans l'ensemble assez peu fréquenté.

En effet, les berges du canal de Chelles ne sont pas accessibles aux piétons et cycles de manière continue, et l'itinéraire se situe majoritairement en rive gauche.

Sources bibliographiques : Requalification du canal de Chelles, Schéma directeur - Scales Paysagistes

### La base de loisirs de Vaires-sur-Marne

La base de Vaires-sur-Marne est une base de loisirs régionale, destinée aux sports nautiques hors baignade. Son accessibilité autrement que par un véhicule reste complexe, notamment depuis les berges de la Marne. Ses aménagements restent sommaires en dehors de ceux prévus pour les sports nautiques. Le site est caractérisé par une grande ouverture visuelle, son atmosphère de calme et d'évasion propices à la promenade et à la détente, en lien avec les autres masses d'eau proches. Ce potentiel reste cependant insuffisamment exploité.

En effet, cet espace n'est perceptible à hauteur d'homme, ni depuis la Marne, ni depuis le canal de Chelles, et aucun itinéraire aménagé ne les relie.



le lac de la base nautique, Vaires-sur-Marne



le canal, à proximité de la Haute-île, Neuilly-sur-Marne



le canal, au niveau de Chelles



l'isthme marque un passage très net vers une partie plus industrielle, Chelles



embouchure amont du canal, Vaires-sur-Marne

## La Chantereine et le Courgain : entre ruisseaux champêtres et rus péri-urbains busés



le linéaire des rus est souvent souterrain ou peu lisible

à l'amont des rus, le paysage est ouvert



les aménagements présentant un aspect paysager qualitatif sont rares

vue depuis le bassin de la Justice

Le ru de Chantereine prend sa source sur la commune de Coubron, à proximité de l'actuelle mare proche du cimetière. Suite à l'urbanisation et à la création de réseaux d'assainissement, le ru a été capté et enterré sur son cours amont, si bien qu'il ne retrouve un écoulement libre en surface qu'à l'aval de la zone urbanisée de Courtry.

Le ru de Courgain prend sa source au niveau de la ferme du même nom, puis se jette dans la Chantereine au niveau de Chelles.

Le bassin versant de la Chantereine appartient en partie Sud à l'ensemble naturel de la Plaine du Pin, qui s'abaisse en pente douce vers la vallée de la Marne et en partie Nord à la butte de l'Aulnay, un escarpement boisé qui domine les plateaux de la Plaine du Pin. Le paysage de cette plaine, majoritairement agricole, urbanisée au sud et délimitée au sud-est par les bois de Brou et Vaires, est marqué par la présence de carrières d'exploitation du gypse, de friches agricoles et de lignes à haute tension. Le Ru de Chantereine traverse le périmètre de protection du Château de Brou, classé Monument Historique. Au contact du Canal de Chelles, la gare de triage et les voies ferrées de Paris-Est constituent une forte rupture paysagère.

Ce bassin versant compte des espaces naturels protégés qui lui confèrent une qualité écologique et paysagère : les bois de Brou et de Vaires-sur-Marne, le bassin de Vaires-sur-Marne, et quelques zones humides.

Parmi les mesures de protection et de mise en valeur de ces espaces naturels, certaines sont liées aux masses d'eau :

- mise en place d'une réserve naturelle volontaire sur les îles de la Marne, à Chelles
- projet d'aménagement des berges de la Marne à Vaires-sur-Marne

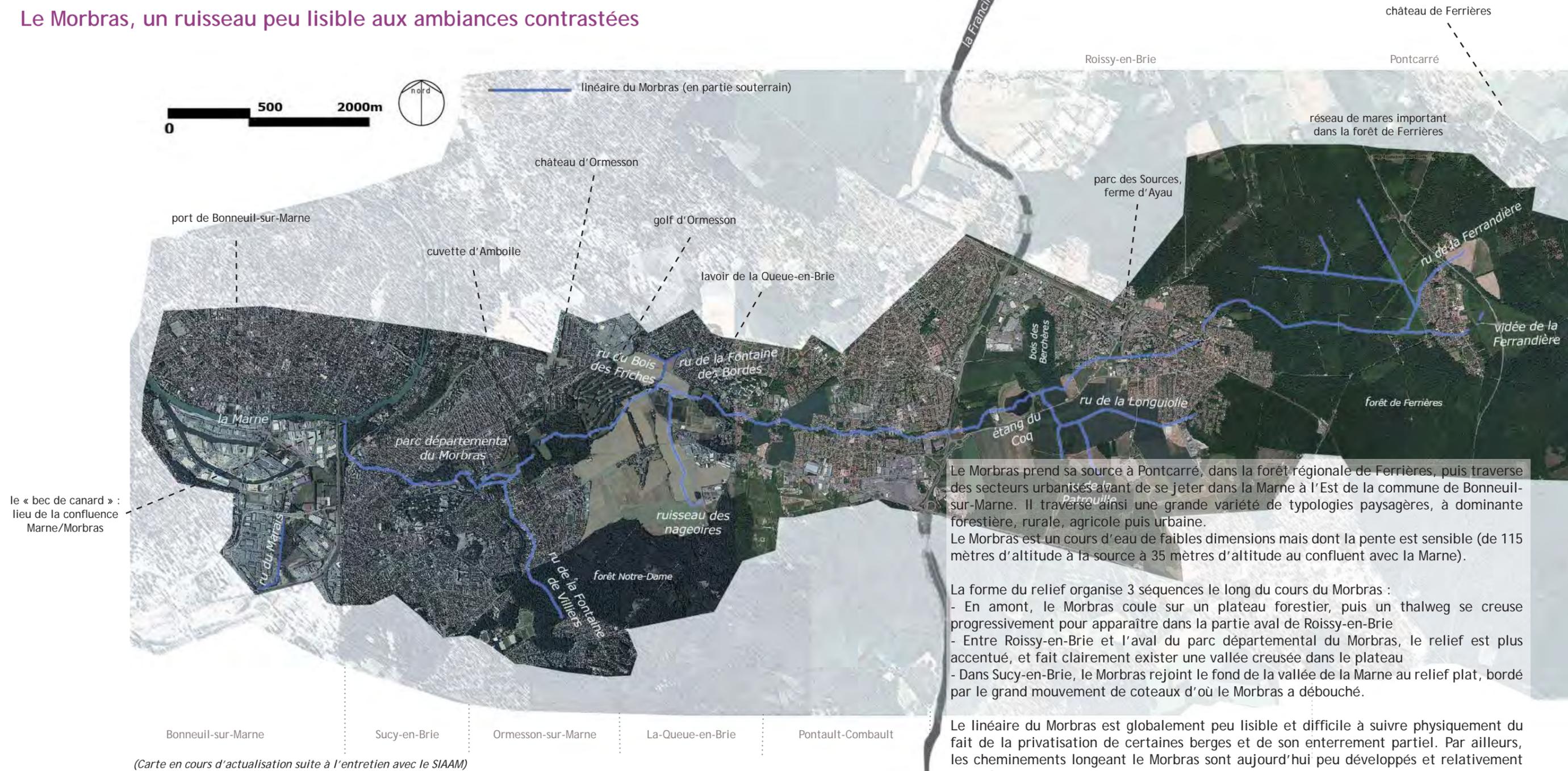
Dans ce territoire, le ru de Chantereine s'écoule en surface sur les zones agricoles du centre, puis en souterrain en zone urbaine. Après la traversée souterraine des voies ferrées, le ru revient en surface avant de traverser le canal de Chelles en siphon puis de se jeter dans la Marne. La Chantereine reste cependant peu lisible sur l'ensemble de son cours.

Sources bibliographiques : Etude écologique sur le ru de Chantereine et le ru de Courgain - phase 1 et 2 - SEGI.

Cette étude environnementale comprenant une brève étude paysagère non liée spécifiquement aux masses d'eau et leurs potentialités, la question d'une étude paysagère spécifique se pose.



## Le Morbras, un ruisseau peu lisible aux ambiances contrastées



Le Morbras prend sa source à Pontcarré, dans la forêt régionale de Ferrières, puis traverse des secteurs urbanisés avant de se jeter dans la Marne à l'Est de la commune de Bonneuil-sur-Marne. Il traverse ainsi une grande variété de typologies paysagères, à dominante forestière, rurale, agricole puis urbaine.  
Le Morbras est un cours d'eau de faibles dimensions mais dont la pente est sensible (de 115 mètres d'altitude à la source à 35 mètres d'altitude au confluent avec la Marne).

La forme du relief organise 3 séquences le long du cours du Morbras :  
- En amont, le Morbras coule sur un plateau forestier, puis un thalweg se creuse progressivement pour apparaître dans la partie aval de Roissy-en-Brie  
- Entre Roissy-en-Brie et l'aval du parc départemental du Morbras, le relief est plus accentué, et fait clairement exister une vallée creusée dans le plateau  
- Dans Sucy-en-Brie, le Morbras rejoint le fond de la vallée de la Marne au relief plat, bordé par le grand mouvement de coteaux d'où le Morbras a débouché.

Le linéaire du Morbras est globalement peu lisible et difficile à suivre physiquement du fait de la privatisation de certaines berges et de son enterrement partiel. Par ailleurs, les cheminements longeant le Morbras sont aujourd'hui peu développés et relativement morcelés.

Lorsqu'il s'écoule en surface, le Morbras est perceptible, sous la forme de séquences souvent visibles depuis ses franchissements (véhicules), faisant apparaître une grande disparité d'ambiances ou d'organisations. Lorsqu'on se rapproche des zones urbanisées, le Morbras est souvent souterrain ou peu mis en valeur, et disparaît totalement à l'approche de l'embouchure avec la Marne. Le ru est ponctuellement mis en scène en lien avec ses éléments de patrimoine vernaculaire, notamment en centre-ville ou dans les parcs.

Sources bibliographiques : Etude de définition du Schéma Directeur de Bassin « Morbras propre » - SETEGUE, OGE, OUTSIDE, novembre 1998 et mai 1999 + La vallée du Morbras - IAURIF, juin 1996 + site Internet du SIAAM

Les études réalisées sur le Morbras sont aujourd'hui trop anciennes au regard de l'évolution récente du territoire (urbanisation, évolution végétale et paysage). Les analyses paysagères réalisées et les propositions de protection et de mise en valeur de la vallée (IAURIF, 1996), ainsi que les différents scénarii d'aménagement ou de gestion demandent à être actualisés. L'album photographique réalisé dans le cadre du schéma directeur de Bassin (SIEAM 1998) pourra servir de référence ou d'état initial aux études ultérieures.

L'importance de cet affluent à l'échelle du périmètre du SAGE justifierait une étude paysagère complémentaire sur l'ensemble du linéaire du Morbras.

(Carte en cours d'actualisation suite à l'entretien avec le SIAAM)

photos Complémentaire + Marc Saffin, « une forêt, 2 rivières »



«rue du moulin-bateau» à Sucy-en-Brie. Seul le nom de la rue évoque encore la rivière qui a totalement disparu à quelques centaines de mètres de son embouchure avec la Marne  
parc départemental du Morbras, Ormesson-sur-Marne  
le Morbras à la Queue-en-brie  
fossé, forêt Notre-Dame

## Le Val Maubuée, deux rus discrets et une chaîne de lacs emblématiques

Le contexte géomorphologique du territoire de Val Maubuée s'organise selon une orientation générale perpendiculaire à la vallée de la Marne, qui traverse le territoire sur sa limite Nord et marque l'identité géographique du territoire. Le relief est disséqué par plusieurs vallées secondaires (ru de Merdereau, de Maubuée et de Gondoire) formant des talwegs d'orientation majeure Nord-Sud, apportant une diversité de relief et de paysages à cette entité physique.

Le territoire du Val Maubuée comporte deux ensembles paysagers : les paysages de plateau et les paysages de vallée. Les Rus de Merdereau et de Maubuée, et la chaîne des étangs qui les constituent font partie du second ensemble.

Autrefois simples ruisseaux se jetant dans la Marne, le Maubuée et le Merdereau sont constitués aujourd'hui d'une succession de plans d'eau, créés au fur et à mesure de l'urbanisation de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée. A l'origine conçus essentiellement pour des raisons de régulation hydraulique, ces plans d'eau créent aujourd'hui un paysage singulier et identitaire de ce territoire, et constituent au fil du temps un patrimoine écologique non négligeable, ainsi qu'un lieu de promenade apprécié.

Au cœur du territoire, les bassins de retenue marquent des paliers dans la pente. Cette configuration constitue une ouverture visuelle et des perspectives éloignées sur le territoire, même si autour des étangs du Maubuée et de Nesles, les fronts urbains sont particulièrement présents. On constate ainsi leur rôle de cadrage du tissu urbain au sein du territoire du Val Maubuée tout en garantissant un cadre de vie de qualité aux habitants. Certaines portions des linéaires des ruisseaux ainsi que certains étangs présentent cependant encore un potentiel de mise en valeur, notamment depuis les voies de communication (étang des vieilles vignes, de la Soubriarde, du bois de Grâce...).

Sources bibliographiques : SCOT du Val Maubuée, Etat initial de l'Environnement et étude paysagère - CITADIA, avril 2009



photo Marc Slatin, 2012

le potentiel paysager des 2 ruisseaux n'est pas systématiquement exploité



les étangs de Nesles, Champs-sur-Marne



photo Citadia, avril 2009

les étangs du Maubuée



photo google street

étang de Croissy vu depuis la route, Croissy-Beaubourg



## Le Val Maubuée, deux rus discrets et une chaîne de lacs emblématiques (suite)

### 4. LES UNITES PAYSAGERES

#### 4.4. La chaîne des étangs



PAYSAGE DE VALLEE



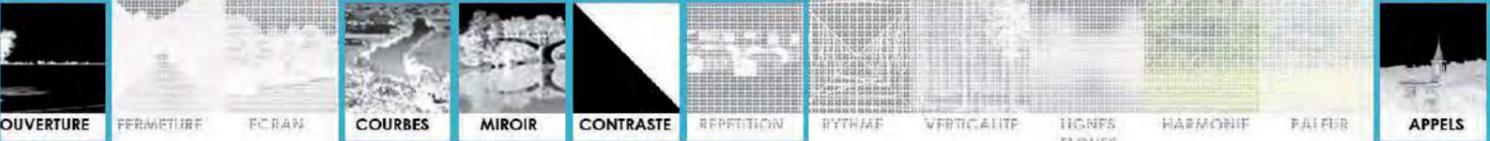
concentration de l'habitat et des équipements, un symbole de l'identité communale et participent aux fonctions de centralités urbaines. Des circulations douces bordant les étangs permettent de relier les quartiers entre eux et participer à la découverte du territoire communal

Autrefois, simples ruisseaux se jetant dans la Marne, le Maubuée et le Merdereau ou le Nesles sont constitués aujourd'hui d'une succession de plans d'eau. Ces plans d'eau, véritable trame bleue du Val Maubuée, allient les fonctions techniques (rétentions), d'agrément et de concentration urbaine. Visibles depuis la plupart des voies de communication, ces chapelets marquent fortement l'identité du territoire et en deviennent le symbole. Ils s'affirment comme un facteur d'organisation de l'espace, ils représentent un fil conducteur du développement urbain, un pôle de



→ Les tendances d'évolution sont moindres sur cette unité particulièrement préservée et protégée de toute urbanisation





### UN PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL RICHE

CITADIA-SCOT DU VAL MAUBUEE-Février 2009

**LEGENDE**

**ELEMENTS DU PATRIMOINE PAYSAGER**

- Espaces boisés structurant
- Cour d'eau ou plan d'eau
- Ecran végétal-Richesse écologique et paysagère
- Alignement remarquable
- Liaison verte
- ▲ Point de vue remarquable

**ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL**

- + Eglise
- ★ Château
- Patrimoine remarquable

( Extrait de l'étude SCOT du Val Maubuée, Etat initial de l'environnement et étude paysagère - Citadia - Avril 2009)

( Extrait de l'étude SCOT du Val Maubuée, Etat initial de l'environnement et étude paysagère - Citadia - Avril 2009)





## Chapitre 3

L'eau dans l'urbain et le cadre de vie,  
évocation et lisibilité





A côté des vallées et rivières majeures de la Marne et de ses affluents, le territoire du SAGE Marne Confluence est marqué par l'eau, de façon diffuse et discrète, à une échelle plus intime. Une multitude de lieux (en ville, en forêt, sur les plateaux, les coteaux) offrent ainsi des motifs paysagers, des éléments de patrimoine, des milieux naturels et des aménagements liés à l'eau, de manière plus ou moins lisible et valorisée.

- C'est le cas des anciens rus aujourd'hui recouverts, et pour la plupart intégrés au réseau d'assainissement, mais qui ont laissé la trace de leurs vallées plus ou moins sinueuses dans le paysage et l'urbanisation. Une dynamique globale de ré-ouverture est engagée ou en questionnement en Ile de France (à l'exemple de la Bièvre). Elle pourrait concerner, selon certains acteurs du SAGE, le ru Ste Baudile, le ru de Longuiolle, voire le Merdereau ou le Morbras.

A titre d'exemple, le bras de Gravelle, semi-enterré à St Maurice, fait l'objet d'un schéma d'aménagement qui propose une valorisation écologique du cours d'eau, comprenant l'aménagement du lit et des berges, la création d'un cheminement et de plantations. Cette restauration permettra également une meilleure valorisation paysagère du cours d'eau sur le territoire traversé.



Bras de Gravelle à St Maurice

- C'est le cas des étangs et lacs artificiels (Vaires, Torcy, lacs du Bois de Vincennes, de la forêt de Bondy, Val Maubuée...) et pour certains historiques (étang de Croissy réalisé au 17<sup>ème</sup>), aménagés comme des espaces de nature domestiquée, romantiques et ouverts à la promenade, ou comme lieux d'activités et de sports aquatiques. Espaces de respiration / détente, ils renvoient une image apaisante de réconciliation entre l'homme et la nature, et proposent une qualité d'espace et d'ambiance exceptionnelle, du fait de l'ouverture visuelle accompagnant ces plans d'eau, et de la luminosité qu'ils génèrent.

A titre d'exemple, la chaîne des étangs du Val Maubuée a été créée au fur et à mesure de l'urbanisation de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, pour des questions hydrauliques. Ils constituent aujourd'hui un paysage singulier et identitaire de ce territoire, et constituent au fil du temps un patrimoine écologique ainsi qu'un lieu de promenade apprécié (voir planche correspondante, dans la partie 2-Le paysage sensible). Citons également les lacs du Bois de Vincennes, reconnu dans le cadre du projet de schéma directeur du Bois de Vincennes (APUR 2009) comme élément majeur de naturalité du paysage.



Ru de Maubuée dans sa partie Aval, peu mis en valeur

Etang artificiel qualitatif d'un point de vue paysager

Le Bois de Vincennes propose une grande variété d'ambiances et de paysages, en plein cœur de la zone urbaine dense. Une trame d'eau artificielle, créée au 19<sup>ème</sup> siècle, comptant 21 ha de lacs et 8 km de rivières est notamment très appréciée des promeneurs. Elle contribue à l'animation et à la notoriété du Bois. Les limites urbaines du bois sont majoritairement poreuses, mais ses liens avec la Marne sont coupés du fait du passage d'infrastructures lourdes (A4, A86...) et de l'urbanisation du coteau. Seuls quelques points de vue permettent la continuité visuelle vers la Marne depuis le plateau de Gravelle, mais restent aujourd'hui peu mis en valeur.



Lac des Minimes



Bras de Gravelle, peu fréquenté des promeneurs



Lac Daumesnil

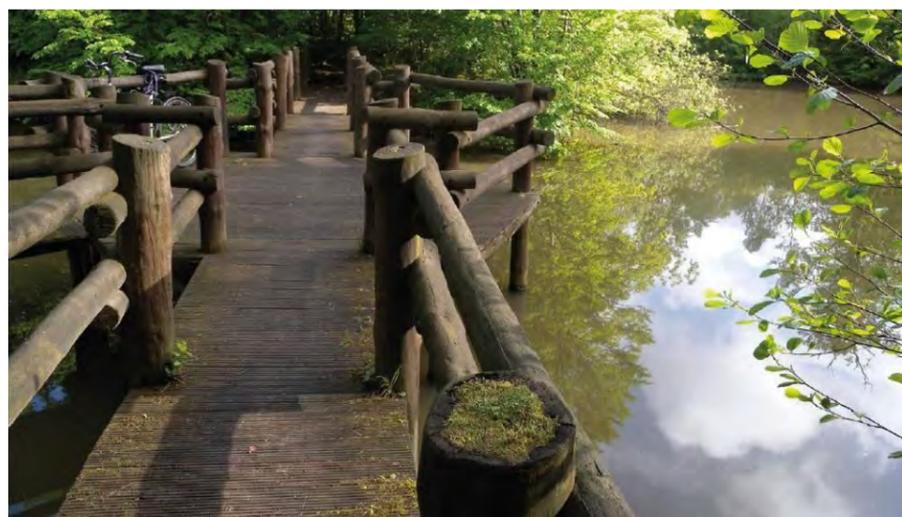


Le grand paysage vu depuis le plateau de Gravelle, au sud...

- **C'est le cas des mares et des zones humides** (plus particulièrement en forêt de Ferrières et des annexes hydrauliques du parc de la Haute-Ile) qui offrent des paysages semi-sauvages, bucoliques, et des milieux naturels riches en termes de biodiversité (voir aussi le chapitre les milieux naturels et leur lien avec l'eau, partie 4).

A titre d'exemple, la forêt régionale de Ferrières a fait l'objet d'un diagnostic paysager et écologique et d'une étude de fréquentation (Conseil régional Ile de France, Juin 2010) qui met en avant la présence de l'eau sous diverses formes, cette forêt étant comparée à un « château d'eau » du territoire environnant. L'étude confirme les fortes potentialités d'ambiances liées à l'eau et propose de conforter et de mettre en valeur les motifs paysagers liés à l'eau, grâce à des aménagements à des degrés divers.

D'autres mares plus urbaines, artificielles ou naturelles par exemple dans les parcs des Beaumonts, Montreux, Jean Moulin les Guilands, à Montreuil, ont également une vocation paysagère, écologique, et micro-climatique. Elles témoignent de la présence de l'eau, à faible profondeur dans le sous-sol des villes sans cours d'eau. A Montreuil notamment, l'Observatoire de l'environnement a répertorié dans le cadre de la trame verte et bleue, les pièces d'eau existantes et les traces anciennes de l'eau dans l'urbain, indiquant l'étendue des motifs paysagers liés à l'eau.



Mise en valeur paysagère d'une mare de la forêt de Ferrières - Forêt de Ferrières, diagnostic paysager, écologique et étude de fréquentation

- **C'est le cas des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales et de ruissellement en surface.** En Seine-Saint-Denis depuis quasiment 20 ans, sur la ville nouvelle depuis sa création, et de plus en plus en Val de Marne, la gestion des eaux pluviales se traduit par la création de dispositifs de gestion alternative des eaux de ruissellement intégrés aux espaces urbains, à ciel ouvert et souvent multifonctionnels (bassin, square inondable, parking inondable...). La Seine-Saint-Denis et le Val de Marne, territoires où l'eau a partout laissé son empreinte, ont engagé de nombreuses actions visant à rétablir un cycle de l'eau plus naturel, et à rendre une image positive à l'eau. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'amont intègrent l'eau à la ville et lui redonnent une place, une visibilité, compatible avec un cadre de vie urbain multifonctionnel, ludique et apaisant. On passe ainsi d'une présence plutôt « technique » de l'eau liée aux différents ouvrages réalisés par le passé, à une mise en scène des événements pluvieux, grâce à des dispositifs d'assainissement alternatifs intégrés au paysage au sein des projets d'aménagement.

L'eau dans la ville permet de préserver ou recréer la présence de la nature en ville, avec des paysages plus ou moins transformés en fonction de la pluie. L'objectif est d'intégrer l'eau dans la vie des habitants, et leur faire prendre conscience qu'elle est bénéfique à leur qualité de vie. De plus, rendre l'eau temporairement « visible » sensibilise le public au cycle de l'eau et à sa présence naturelle dans notre environnement. Ainsi la mise en place de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales dans certains collèges de Seine St Denis et du Val de Marne, intéresse particulièrement la communauté scolaire.



Bassin de l'Aulnoy à Chelles



Étang de l'Arche Guédon



Étang au Val Maubuée

A titre d'exemple, sur le territoire, on peut noter différents projets d'aménagement ou des aménagements récents faisant une place à la gestion alternative et la réutilisation des eaux pluviales :

- Le projet de la cité Descartes à Noisy le Grand comporte un réseau de noues plantées et d'espaces de tamponnement et d'épuration des eaux grises intégrées aux aménagements, et en lien avec les étangs existants.



Projet de la cité Descartes Champs-sur-Marne/Noisy-le-Grand : gestion des EP boulevard du ru de Nesles - Cité Descartes, plan-guide, dossier intermédiaire

- Le projet de réaménagement du port de Bonneuil-sur-Marne, comprend un volet gestion alternative des eaux pluviales dans son cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (cf. schéma d'aménagement et de développement durable du Port de Bonneuil). Cependant, aucun projet de ce type n'a été initié à ce jour.
- Le récent quartier des artistes à Noisy-le-Grand comprend des dispositifs de gestion des eaux de ruissellement dans les espaces publics.



Zone inondable du jardin des Artistes, Noisy-le-Grand

- le projet de Lycée international à Noisy-le-Grand

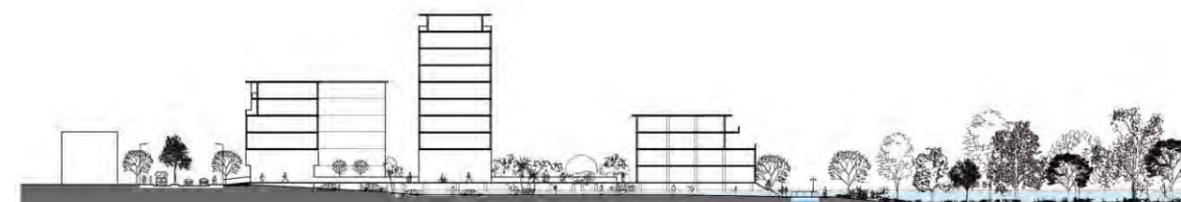


Le lycée et son parc  
Lycée Neuf International - Noisy le Grand 93 / Bry sur Marne 94 / Construction de la 1<sup>ère</sup> tranche

Les réflexions et actions menées sur la réutilisation des eaux pluviales à l'échelle des opérations d'aménagements et la nécessaire adaptation aux conséquences du réchauffement climatique amènent à réfléchir sur le rôle des espaces verts et de l'eau dans la ville afin de permettre une atténuation des phénomènes d'îlots de chaleur urbains. L'action conjuguée de l'eau et des espaces verts permet de réduire l'inertie thermique des espaces urbains et de rafraîchir l'air grâce à l'évapotranspiration des végétaux correctement irrigués. A noter qu'une gestion écologique des espaces verts permet de réduire considérablement les consommations d'eau. A titre d'illustration, la commune de Vincennes a mis en place un certain nombre d'actions en ce sens : arrosage régulé par des capteurs d'humidité, bassin de récupération des eaux pluviales au jardin exotique (rue Defrance), réduction des apports hydriques dans les jardins grâce aux choix des espèces, mise en place d'un paillage systématique des massifs notamment pour retenir l'humidité, etc. Si ces actions contribuent à atténuer les phénomènes d'îlots de chaleur, elles permettent également de réduire les consommations d'eau.

Au regard de cette nouvelle ressource qu'est l'eau de pluie, il est de plus en plus fréquemment envisagé de créer de véritables îlots de fraîcheur, intégrés au parti d'architecture et de paysage.

- C'est le cas dans des projets d'aménagement ou d'extension urbaine prenant en compte cette ressource en tant qu'élément fédérateur du contexte dans lequel ils s'insèrent, à l'exemple du projet de cité lacustre à Neuilly-sur-Marne et des propositions d'extensions urbaines sur pilotis en zone inondable à côté du Ru de Ste Baudile (cf. étude ACTEP- Schéma d'aménagement des bords de Marne).



Coupe de principe d'un quartier sur pilotis situé en zone inondable - ACTEP, vers un schéma d'Aménagement des bords de Marne

- C'est le cas des fontaines, bornes-fontaines et jeux d'eau (Saint-Maur, Nogent, le Perreux, Vincennes, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois ainsi que dans certains parcs départementaux comme le

Tremblay) qui animent et rafraîchissent l'espace urbain, souvent minéral où ils sont implantés. Cependant, si l'eau mise en scène au niveau d'une fontaine apporte une évocation naturelle, ludique, un rafraîchissement en été et une ambiance sonore apaisante, la qualité environnementale du dispositif est en général assez faible. En effet, la réglementation actuelle et les normes sanitaires en vigueur ne permettent pas encore d'utiliser l'eau de pluie pour des fontaines accessibles au public. Ce système consomme souvent de l'eau potable, et l'entretien des fontaines reste coûteux.



Fontaine à Noisy le Grand



Fontaine à Lognes



Projet Pavé neuf - Noisy-le-Grand



Puits, villa des épinettes à Saint Maurice

- C'est le cas de l'aqueduc de la Dhuis, qui traverse les communes de la frange nord du territoire (Le Pin, Coubron, Gagny, Le Raincy, Villemomble, Rosny-sous-Bois, et Montreuil-sous-Bois). Cet ouvrage souterrain, dont seuls les regards de visite sont apparents, a été construit au 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter Paris en eau. Il sert aujourd'hui à fournir en eau le parc Eurodisney et le secteur 4 de Marne-la-Vallée. Depuis 1997, l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France s'est lancée dans l'aménagement d'une promenade sur les 27 km de son emprise entre les communes du Raincy et de Dampmart pour relier la couronne parisienne aux bords de Marne en amont du territoire du SAGE. Cette promenade constitue un élément clé de la trame verte et du paysage majeur pour les communes concernées (voir partie 4, chapitre 2 Les milieux naturels et leurs liens avec l'eau).



La promenade de l'aqueduc de la Dhuis.  
Le regard de visite est le seul élément apparent de l'ouvrage.

- C'est le cas des puits, petit patrimoine encore très présent bien que de manière diffuse, et globalement peu lisible et peu mis en valeur. A titre d'exemple, 658 anciens puits pour la consommation et l'arrosage des jardins ont été recensés à Montreuil en 1994.

- L'eau est également présente de manière plus évidente dans la toponymie. Elle inspire également de nombreux événements de communication et de sensibilisation comme le festival de l'Oh, le Big Jump, Fontaines en scène à Noisy-le-Grand... qui participent symboliquement mais fortement de la visibilité de l'eau dans la ville et dans la vie. (Voir aussi partie 3, chapitre 1 et 2 sur les usages).



**En conclusion**, sans que cette présence de l'eau puisse être décrite de façon exhaustive dans le cadre de cet état initial, là où elle existe, elle est indiscutablement support d'ambiance, d'évocation de nature en ville, d'animation, de loisirs, de promenades et témoigne de l'histoire du territoire au cœur des espaces urbains, péri-urbains, ruraux et naturels... Elle participe pleinement à la qualité de la vie des habitants. Cette présence est de plus en plus reconnue, et recherchée dans les quartiers, et présente un potentiel d'image et d'attractivité important bien qu'encore insuffisamment valorisé.

